

Syndicats

magazine



milliards

d'habitants sur notre planète, la barre vient d'être franchie. Mais les inégalités sont toujours flagrantes à travers le monde. Plus que jamais, luttons pour une société juste, solidaire et digne pour toutes et tous.

FGTB

#4 JUILLET 2023

Bimestriel | Année 78

E.R. : Thierry Bodson,
rue Haute 42, 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT :
Charleroi X - P912051

Actions
Manifestant·e, pas criminel·le

Jeunes & jobiste
Et les impôts ?


France
Victoire ouvrière et féministe

Votre magazine en ligne !

Découvrez régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

➔ www.syndicatsmagazine.be

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB

**La FGTB en ligne**
www.fgtb.be

 Syndicats Magazine en ligne
www.syndicatsmagazine.be

 My FGTB votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb

 Inscrivez-vous à notre newsletter
www.fgtb.be

**ACTUALITÉS**

Action	4
En bref	5
Pourquoi s'opposer au projet de loi Van Quickenborne ?	6-7
Les Jeunes FGTB au cœur rouge du « Pays noir »	8
Jeune ? Jobiste ? Comment ça marche pour les impôts ?	9
Vertbaudet - Victoire ouvrière et féministe	10-11
Un coup de boost pour... Coup de Boost	12
Certificat universitaire en Politiques économiques et sociales	13
Retour sur un 1 ^{er} mai de folie !	14

DOSSIER

8 milliards d'habitants, et des inégalités à combattre, pour une société plus juste	15-19
--	--------------

Vos droits	20
------------------	----

VOTRE CENTRALE

Centrale Générale	21-23
MWB	24-25
UBT	26-27
Horval	28-29
SETCa	30-32

MONDE & RÉGIONS

Agenda des régions	33
Europe Ensemble pour un accord équitable pour les travailleurs	34

Nous, toutes et tous

En ce 11 juillet, les Nations Unies célèbrent la « Journée de la population ». Qui, pour la première fois, concerne 8 milliards d'individus. 8 milliards, chacun et chacune avec un parcours, des espoirs, un vécu. Et un avenir commun. Ensemble, toutes et tous, nous formons ce « nous » interconnecté. Ce « nous » qui dès à présent doit affronter et relever des défis colossaux, notamment sociaux et climatiques.

Mais si l'image est belle, les faits le sont moins. Au cœur de ce « nous » idéal, toutes et tous ne partent pas à armes – et à opportunités – égales. Les disparités restent profondes. L'accès aux soins, à une vie et à un travail dignes, à l'éducation est conditionné par nombre de facteurs : lieu de vie, origine ethnique, classe sociale, genre... Les écarts sont béants.

DROITS DES TRAVAILLEURS

Du côté du monde du travail, pas de surprise : les droits des travailleurs et travailleuses reculent. La Confédération syndicale internationale (CSI) publiait un rapport sur le sujet voici quelques jours. Dans le monde, la proportion de pays qui arrêtent et emprisonnent des travailleurs et leurs représentants syndicaux est passée de 25 % en 2014 à 46 % en 2023. Des travailleurs ont été victimes d'attaques violentes dans 44 pays, de meurtres dans 8.

Par ailleurs, l'OIT l'indique que le phénomène mondial de l'« esclavage moderne » est en augmentation ces dernières années. Des groupes spécifiques y sont particulièrement vulnérables : femmes, enfants, sans-papiers, personnes qui fuient un pays en guerre... L'on parle ici de travail forcé, de mariages serviles, d'exploitation sexuelle à des fins commerciales... Un chiffre, encore : 12 % des personnes soumises au travail forcé sont des enfants.

FRACTURE NUMÉRIQUE

Dans un monde toujours plus connecté, rapide, l'accès aux technologies est crucial pour participer activement à la société, à l'économie, pour accéder au flux instantané de l'information. Là encore, des inégalités. Un tiers de la population mondiale ne dispose d'aucun accès à internet. Plus encore, d'aucune connaissance en la matière. La fracture numérique frappe davantage les jeunes filles et les femmes, pour qui les portes de l'école restent fermées en de nombreux endroits.

PAS SEULEMENT « AILLEURS »

Que l'on ne s'y trompe pas. Ces inégalités existent dans notre pays également. En Belgique, une personne

sur cinq se trouve en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale. 28 % des Belges ne disposent pas des connaissances nécessaires pour utiliser internet en toute sécurité, et la fracture numérique se manifeste particulièrement chez les personnes à faible revenu. Avec en arrière-plan un accès rendu compliqué aux services du quotidien, qu'ils soient administratifs, bancaires ou liés à la santé...

Tout cela dans un contexte de pression constante sur les droits des travailleurs et travailleuses. Selon l'index des droits de la CSI, la Belgique se trouve sur la liste des pays où se produisent des « violations régulières des droits » des travailleurs et travailleuses. Les attaques au droit de grève et de manifester nous le prouvent en effet

LA FISCALITÉ NE DOIT PLUS ÊTRE UN TABOU

Lutter contre les inégalités exige de revoir le système de répartition des richesses. L'outil par excellence : la fiscalité. Au niveau belge, européen et mondial, l'impôt reste le cœur du problème et de la solution. Le défi climatique et social appelle à un changement de paradigme, avec un retour important des investissements publics, notamment en matière de transports en commun, d'énergie renouvelable, de services aux personnes, de soins de santé... Il faut donc s'assurer que les autorités publiques disposent de suffisamment de moyens budgétaires pour réaliser ces investissements. Investissements qui doivent être vus non comme des dépenses qui creusent la dette publique mais comme des choix stratégiques pour l'avenir, comme un projet de société inclusive.

Une réforme fiscale est sur la table en Belgique. Malheureusement, selon nous, elle ne répond pas de manière efficace et juste à ces priorités. Nous le redisons, il est temps de réduire la pression sur le monde du travail, de mettre fin à l'accumulation excessive de richesses, et d'instaurer un impôt sur les gros patrimoines.

Solidarité, fiscalité juste, lutte contre les inégalités... Tout cela forme un tout, un levier puissant pour construire le monde que nous voulons. Nous, toutes et tous. ◀



Thierry Bodson
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale

Les 7 et 28 juin,

la FGTB et le front commun élargi se sont réunis devant le cabinet du ministre Van Quickenborne. Le but ? Protester contre le projet de loi qui évoque une interdiction judiciaire de manifester. Une véritable menace pour la démocratie et le droit à l'action collective. Lire plus en pages 6 et 7.





INDEX JUIN 2023

INDICES		
	Prix à la consommation	127,11
	Indice santé	127,09
	Indice santé lissé	124,69

En juin 2023, l'indice des prix à la consommation est en baisse de 0,15 % par rapport à mai 2023. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 4,15 %. L'indice pivot n'a pas été dépassé.

En juin, l'inflation a diminué de 5,20 % à 4,15 %. Les principales hausses de prix enregistrées ce mois concernent les carburants, le pain et les céréales, les confiseries, les produits d'entretien, les restaurants et cafés et les loyers privés. L'électricité, le gaz naturel, les légumes, le gasoil de chauffage, la téléphonie mobile et les boissons alcoolisées ont, par contre, exercé un effet baissier sur l'indice. (Source Statbel)



FIN DU TARIF SOCIAL ÉLARGI

Dès le 1^{er} juillet 2023, les bénéficiaires du tarif social via le statut BIM devront souscrire un contrat d'énergie sur le marché privé. Cela concerne plus de 400.000 ménages pour l'électricité et 275.000 ménages pour le gaz. Les bénéficiaires « classiques » du tarif social (= les personnes qui en bénéficiaient avant l'élargissement de 2021) ne sont pas concernés par ce changement. À partir du 1^{er} juillet 2023, le fournisseur doit fournir à ces clients le produit le moins cher dans son portefeuille de contrats, et ce prix doit être garanti pour une période de trois mois. Ensuite, le consommateur devra choisir lui-même un nouveau contrat d'énergie (ou prolonger l'existant). D'où l'importance de comparer les offres des différents fournisseurs. En effet, le contrat le plus avantageux d'un fournisseur n'est peut-être pas l'offre la plus intéressante du marché.

Comment comparer ?

Premièrement via le CREG-scan, qui va donner un aperçu des contrats les moins chers (fixes et variables) pour la partie énergie (la « molécule »). Cette partie de la facture est en effet la seule dont le prix peut différer d'un fournisseur à l'autre. Les parties redevances et taxes seront identiques chez tous les fournisseurs (en fonction de la consommation).

Ensuite, utiliser un comparateur labellisé par la CREG (www.comparateur-energie.be ou www.monenergie.be). Les comparateurs sont joignables par téléphone et/ou en ligne via un chat. Ils aident les consommateurs dans toutes les démarches à réaliser pour signer un nouveau contrat.

Il est important d'avoir sous la main un exemplaire de sa facture de régularisation (appelé aussi décompte annuel, à ne pas confondre avec la facture d'acompte) car il faut connaître ses consommations annuelles pour faire des simulations de prix.



INTERDICTION DE MANIFESTER

Pourquoi s'opposer au projet de loi, même amendé ?

On vous explique.

Rétroacte. Récemment, les syndicats et des associations de défense des droits humains se sont insurgés contre le projet du ministre de la Justice Van Quickenborne.

Pourquoi ? Parce que ce projet de loi introduit dans le code pénal une peine complémentaire d'interdiction de manifester, et ce pendant plusieurs années.

Contexte. Cette interdiction s'appliquerait aux « rassemblements revendicatifs » et aux personnes condamnées pour des infractions commises lors de ces rassemblements. Dans la théorie, elle concerne les « casseurs ». Dans les faits, ça va beaucoup plus loin.

La notion de « rassemblement revendicatif » est définie dans le projet de loi comme tout rassemblement organisé sur la voie publique, statique ou en cortège, dans le but d'exprimer une ou des convictions collectives.

 **C'est nous !**

Et les infractions ? De quoi on parle ?

Le projet de loi évoque certes des actes particulièrement graves, à savoir : les menaces d'attentat contre les personnes ou les propriétés, le meurtre, les blessures volontaires...

Faut-il le rappeler ? Nous ne défendons pas les casseurs et les individus violents. Qui d'ailleurs passeront très facilement entre les mailles du filet...

Mais... La loi concerne aussi, très largement, le vandalisme, l'incendie, le graffiti, la dégradation de biens ou de marchandises... En bref : brûler une palette, jeter des œufs ou de la peinture à l'eau sur une façade, placarder des affiches sur un bâtiment..., ça « compte » aussi comme raison d'interdire de manifester !

Pour l'ensemble de ces faits, des peines existent déjà ! La Justice dispose de tous les outils pour condamner les coupables, le cas échéant. On parle donc bien d'une peine « complémentaire » !



Quelle a été la réaction des syndicats et de la société civile ?

La FGTB a été à l'initiative du lancement d'un Front commun élargi de défense du droit d'action collective. Un millier de militants se sont réunis devant le cabinet du ministre de la Justice.

Un mouvement qui a fait bouger les lignes ! Des amendements ont été apportés au projet initial par le gouvernement.

Alors pourquoi on s'oppose encore ?

Car oui, le Front commun élargi s'oppose toujours au projet de loi. Même amendé. Pourquoi ? Voici quelques éléments d'explication.

1. Les infractions principales susceptibles d'une peine complémentaire d'interdiction de manifester restent identiques. Le champ d'application très large n'a pas été rétréci.
2. La notion de « rassemblement revendicatif » n'a pas non plus été modifiée ou supprimée du texte. Cela prouve que les actions syndicales et militantes sont spécifiquement ciblées !
3. Mais encore... Il y a là un vrai risque de criminalisation des actions pacifiques et militantes. Pour faire simple, ce risque ne touche pas les actions purement délinquantes, hors contexte militant.
4. Depuis les amendements, le projet de loi concerne désormais les rassemblements de minimum 100 personnes, ce qui n'était pas le cas auparavant. Mais ce nombre est trop bas et de très nombreuses actions restent donc visées. Dont les actions syndicales, environnementales, associatives...

 **C'est encore nous !**

Le Conseil des Ministres a bien tenté de poser quelques « garde-fous » pour les actions syndicales, humanitaires, environnementales, politiques ou autre, mais à la lecture du texte, aucun ne nous semble suffisant ou efficace.

Pour nous, le retrait de ces dispositions reste la seule option.

Le Front commun élargi en a informé l'ensemble des familles socialistes, ECOLO-GROEN ainsi que le CD&V.

Vous voulez en savoir plus ?

Consultez notre dossier « libertés syndicales » sur Syndicats Magazine.



Interpellez les parlementaires !

Vous savez désormais pourquoi les syndicats et la société civile continuent de s'opposer au projet de loi Van Quickenborne, même amendé. Aujourd'hui, la plateforme élargie lance un outil d'interpellation des parlementaires qui devront se prononcer, début juillet, sur ce projet de loi.

En un clic et grâce à un e-mail pré-écrit et bilingue, contactez les députés et députées, avec un message simple : "Ne votez pas le projet de loi Van Quickenborne !"

 www.manifestant-pas-criminel.be

MANIFESTANT • E
PAS CRIMINEL • LE
#StopLoiVanQuickenborne



Les Jeunes FGTB au cœur rouge du « Pays noir »

Le week-end « Jeunes FGTB » vient de s'achever !
Un moment de rencontre, d'Histoire ouvrière et
de militantisme, au cœur du Pays noir.

Retour en arrière. Pour concrétiser le besoin de se retrouver – et comme le « camp Jeunes », plus long, demande une organisation plus importante – le « week-end Jeunes » a été initié en 2021. Il a désormais lieu une année sur deux, en alternance avec le « camp » de 5 jours.

Malheureusement, la première version s'est transformée, covid oblige, en une « journée Jeunes » à Verviers. Ce fut une courte mais intense visite de la ville, à la découverte de ses projets et un bel échange d'où a émané, entre autres, tout le travail sur le complotisme.

HISTOIRE DE LUTTES OUVRIÈRES

Cette année, c'était donc un « vrai » week-end qui attendait les Jeunes FGTB ! Un lieu tout choisi : l'auberge de jeunesse de Charleroi.

Le premier jour était prévu pour « briser la glace ». Mais aussi visiter le Centre Louis Tayenne, du nom de ce jeune ouvrier assassiné par la police pendant les mouvements miniers des années 30. Le Centre a été et reste un lieu de luttes et d'histoire. Il s'agit également de la seule Maison du Peuple communiste de la région.

UNE EXPO SUR L'IMPLICATION DES CAMARADES ITALIENS

Les Jeunes, guidés par François D'Agostino, de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte, ont également pu visiter une exposition sur l'implication des Italiens et Italiennes de la région dans la lutte antifasciste. Une belle façon de mettre le nez dans les archives ouvrières régionales ! Ensuite, ils ont pris de la hauteur en escaladant le terril des Pîges. Le tout sous un soleil de plomb en compagnie de Marc, ancien ouvrier sidérurgiste. Qui a montré le panorama au sommet pelé du terril et présenté les grandes luttes des sidérurgistes de la région.

En soirée, on se détend en musique ! « La soirée nous a permis de découvrir toute la vie de cette grande ville, des quais de la Sambre à la Place de la Digue en passant par la Place verte au son de la fête de la musique. »

ATELIERS ET ÉCHANGES

Le second jour, place à deux ateliers présentés par des participants. Dans le premier, Benoît Decellier a traité de la présence de « l'extrême droite sur les réseaux sociaux ». Pour le second, Maxime Ramirez a présenté un historique de l'industrialisation de la Belgique avec Alessio Mocciolella, camarade métallo, pour un complément plus actuel de la situation. Les Jeunes sont également passés prendre un verre à la Maison des 8 heures, maison syndicale, institution locale et coopérative de cheminots, de postiers et de mineurs.

BILANS ET PISTES

L'après-midi permettait de présenter et faire le bilan sur la campagne « Pas de salaire, pas de stagiaire » et de récolter la parole des participants et participantes sur des sujets variés. Citons l'international, les campagnes à mener autour du 8 mars pour l'égalité des droits, autour du 8 mai pour l'antifascisme ou encore pour les prochaines élections sociales. Autant de pistes qui seront traitées par l'assemblée militante et qui permettront de définir les combats futurs que mèneront les Jeunes FGTB.

Le week-end Jeunes permet de faire découvrir le militantisme à des jeunes pas ou peu inscrits dans la cause syndicale. « Au vu du nombre de jeunes présent.es, membres ou non des Jeunes FGTB, qui ont assuré qu'ils et elles reviendraient, nous pouvons parler d'une réussite totale. Aucun doute, nos cœurs continuent à être bien rouges comme celui du Pays Noir. »

Jeune ? Jobiste ? Comment ça marche pour les impôts ?

L'école est finie... les vacances arrivent ! Mais pour beaucoup de jeunes, beau temps rime avec... job étudiant. L'occasion de faire le point ici sur les règles en matière de fiscalité pour les jobistes.



Le ou la jobiste, quel que soit son âge, doit déclarer aux impôts ses revenus professionnels. Ceux-ci seront calculés en fonction de la situation personnelle du jeune (personne isolée ou à charge de ses parents).

QUAND EST-ON « À CHARGE » DE SES PARENTS ?

Une personne est considérée comme à charge de ses parents si elle fait bien partie du ménage, si elle ne reçoit pas une rémunération qui est une "charge professionnelle" pour les parents et enfin, si ses ressources ne dépassent pas un certain montant. Si ces conditions sont respectées, les parents bénéficieront d'une réduction fiscale qui varie également en fonction du nombre d'enfants du ménage.

On entend par revenus professionnels :

- les rémunérations des jobs étudiants ;
- les contributions alimentaires ;
- le précompte professionnel (qui ne doit pas être retenu sur un salaire d'étudiant à certaines conditions) ;
- les revenus de biens immobiliers, mobiliers ou capitaux ;
- les indemnités d'assurance maladie-invalidité ;
- les revenus de capitaux pour les jeunes majeurs ou émancipés.

Et non :

- les allocations familiales ;
- les bourses d'études ;
- la rémunération de la personne handicapée en atelier protégé ;
- le revenu d'intégration sociale.

Mais ces dernières informations doivent tout de même figurer sur la déclaration d'impôt.

DÉCLARATION SIMPLIFIÉE

Si le jeune a uniquement un job étudiant à déclarer, il ou elle va recevoir une déclaration simplifiée qui aura été pré-remplie par l'administration fiscale. Si toutes les informations sont correctes, il n'y a rien de plus à faire. Dans le cas contraire, une déclaration d'impôt à remplir et à renvoyer au Service Public Fédéral Finances sera fournie.

LES MONTANTS

Pour ne pas devoir payer d'impôts et éviter les mauvaises surprises, il faut que la totalité des revenus du jeune ne dépasse pas (pour les revenus 2023 exercice d'imposition 2024) :

- 14.514 € brut soit 10.160 € net pour un.e jeune isolé.e ;
- 7.965 € brut, soit 3.820 € net, si les parents sont imposés conjointement ;
- 10.090 € brut, soit 5.520 € net, si les parents sont imposés séparément ;
- 11.952 € brut, soit 7.010 € net, si les parents sont imposés séparément et que le ou la jeune présente un handicap.

Attention ! Pour ces trois derniers cas de figure, si le montant est dépassé, le ou la jobiste ne sera plus fiscalement à charge de ses parents, qui paieront alors davantage d'impôts.

Ces chiffres incluent les montants déductibles de 3.190 € brut (revenus 2023) dans le cadre d'un contrat d'occupation étudiant ou de 3.820 € brut (revenus 2023) dans le cadre d'une contribution alimentaire.

Pour plus d'information, contactez les Jeunes FGTB
➔ <https://jeunes-fgtb.be/contact> ◀

Vacances-jeunes, comment les obtenir ? L'objectif des vacances-jeunes est de permettre aux jeunes qui commencent à travailler de bénéficier d'un droit complet aux congés payés, même après une première année de travail « incomplète » ! Pour tout savoir sur ce droit, scannez le QR code !



VERTBAUDET

Victoire ouvrière et féministe

Pas de frontières aux luttes. Pas de frontières non plus, malheureusement, aux attaques perpétrées par le capital sur le monde du travail. Lors de la grande manifestation du 22 mai en faveur des libertés syndicales et du droit de grève, le podium bruxellois accueillait aux côtés des syndicalistes belges des travailleuses de l'entreprise française Vertbaudet. Celles-ci étaient alors en grève depuis des semaines, pour des salaires et conditions de travail dignes, pour le respect. Récemment, elles arrachaient une victoire.

VERTBAUDET, DE L'INDUSTRIE TEXTILE AU MARKETPLACE

Un peu d'histoire. Vertbaudet, c'est cette entreprise française installée à quelques encablures de la Wallonie picarde. Nous sommes à Tourcoing. Chez les Ch'tis et les textileux.

Grande enseigne spécialisée en puériculture, vêtements et accessoires pour l'enfance, elle est fondée à Tourcoing dans les années 60 par un certain Anselme Dewavrin. Une signature. Les Dewavrin sont les héritiers d'une très longue lignée d'entrepreneurs textiles du Nord. Mais la « branche textile » familiale connaîtra le destin qui fut commun à l'ensemble du bassin industriel frontalier : les usines ferment, la production est délocalisée...

Dès le départ, Vertbaudet se concentrera sur la vente par correspondance. Elle aura bien des boutiques en France et à l'étranger, puis développera ses activités sur internet. Vertbaudet passera au fil du temps entre les mains de La Redoute, puis d'une multinationale américaine... Aujourd'hui, l'enseigne récemment rachetée par le groupe d'investissement Equistone mise - majoritairement - sur la vente en ligne, la distribution et la logistique. Le chiffre d'affaires de Vertbaudet a progressé de 30 % entre 2019 et 2022, selon ses dirigeants. La crise Covid et l'essor des achats en ligne y sont pour quelque chose.

Mais ce n'est ni pour son histoire ni pour ses bons résultats que l'entreprise nordiste a fait les gros titres de l'actualité ces dernières semaines. C'est bien pour le mouvement social sans précédent qui est venu secouer des habitudes poussiéreuses au sein de la branche logistique. Un mouvement porté à bout de bras par les travailleuses, unies sous la bannière de la CGT. Pour de meilleurs salaires, pour une dignité retrouvée. Avec au bout, une victoire.

”

Tout était réuni. Femmes, smic, mépris de classe, mépris sexiste. Aujourd'hui, de ce point de vue là, ça va changer.

Samuel Meegens

GLOIRE AUX GRÉVISTES

Juin 2023, « Gloire aux grévistes ! ». Ce message, il est affiché en très gros dans la salle dunkerquoise où se tient le congrès de la CGT-Nord. Nous sommes deux jours à peine après la fin du mouvement de grève, qui avait démarré le 20 mars. Ici, on est encore sous le coup de l'émotion. Le coeur commun palpite. La déléguée principale de chez Vertbaudet, Marion Ovion, est sur le podium, aux côtés de Sophie Binet, nouvelle Secrétaire générale du syndicat rouge. Marion, 30 ans, est le visage de la lutte - et de la victoire - de Vertbaudet.

Sur place, nous essayons d'avoir une interview, de la rencontrer. « Compliqué », nous dit-on. « Pas le temps ». Marion est partout. Nous trouvons six minutes entre deux portes, deux interventions, entre le lunch et la suite des débats. Ce sera suffisant. Marion Ovion a un débit rapide, elle connaît son sujet. Elle relate les « 82 jours de grève. » Une grève motivée par des revendications salariales, mais aussi et surtout par un ardent désir de respect, longtemps refusé.

Nouvelle déléguée - « on a été élues en novembre dernier. » - dans un syndicat récemment implanté et minoritaire dans l'entreprise, elle assume d'entrée de jeu un rôle moteur, et un combat qui s'annonce long et complexe. « C'est vrai. Mais il faut savoir que je me suis investie dans le syndicat parce que je savais que les femmes voulaient être défendues à leur juste valeur. Il fallait qu'il y ait un syndicat pour les soutenir. Leur avis, je le partageais. Je suis ouvrière Vertbaudet avant tout, depuis 10 ans, je savais les tensions qu'il y avait entre les salariés et la direction. Il fallait que ça bouge. »

PIQUETS ÉVACUÉS, INTIMIDATIONS

Les grévistes ont vécu nombre de tentatives d'intimidation. Le piquet a été évacué par la police. La presse française évoque des violences, un syndicaliste frappé, une gréviste aux urgences, des insultes... Une situation de



plus en plus tendue. « Les travailleuses ont mal vécu tout ça, mais ça les a confortées dans leur idée. Ça leur a permis de se rendre compte qu'il ne fallait pas qu'elles arrêtent. On était déterminées, mais ça, ça a renforcé la détermination », poursuit la déléguée.

Des femmes, donc, en résistance. On s'organise. Pour les enfants, la vie de famille. Mais le piquet tient. Une situation pas anodine. « La direction ne nous aurait pas fait subir le quart de ce qu'elle nous a fait si on avait été un piquet constitué d'hommes. Pareil à l'intérieur, au niveau des conditions travail... Mais on a réussi à établir le rapport de force, et c'est le principal. L'action paie, c'est ce qu'il faut en retenir. C'est dur, la grève. Moralement, c'est pas facile, mais il faut passer ce cap et aller jusqu'au bout. Au plus on est déterminées, au plus ça paie. Il ne faut pas laisser paraître de faiblesses. Même s'il y en a, même s'il y en a eu. On a vécu des montagnes russes émotionnelles, on s'est remonté le moral entre nous. Tout ça c'est une histoire de solidarité. »

GRÈVE FÉMINISTE

Au sortir du congrès, nous nous entretenons avec Samuel Meegens, Secrétaire à la Communication de la CGT Nord. Pour lui c'est clair, la grève a pris une dimension qui va bien au-delà de la simple augmentation salariale. « Avant la grève déjà, on est dans une situation où les femmes sont infantilisées au sein de l'entreprise. Temps de pause limité, interdiction de manger un bonbon au travail, oppression sexiste... Ça va même plus loin, il y a des propos méprisants et odieux de la part d'un directeur logistique. Tout ça, en quelque sorte, met l'ambiance. » Et pave la révolte.

Parallèlement et sur un plan plus économique, les affiliés CGT ne se retrouvent pas dans les négociations menées par les syndicats majoritaires dans l'entreprise (FO et CFTC). « En début d'année se déroulaient les négociations annuelles obligatoires pour 2023. Ils en sortent avec... rien en termes d'augmentation de salaires, à part quelques primes conditionnées. Ça va être le déclencheur de la colère. Le 20 mars, on décide de bloquer l'entreprise avec l'Union locale CGT Tourcoing. Une grande masse des travailleurs et travailleuses se met en grève spontanément. »

Les grévistes, ce sont les filles de la logistique, de l'emballage, de la préparation de colis. Un très gros département pour l'enseigne. « Au plus fort une centaine étaient en grève, mais en général le piquet comptait 82 personnes. Cette grève a eu une très forte tonalité féministe. Il faut rappeler que ces travailleuses subissent déjà l'oppression en tant que femmes. Elles sont au salaire minimum, souvent à temps partiel. On compte des mères célibataires ; il y a des filles parmi elles qui touchent 900 à 1.000 euros par mois. Alors tout ça mis ensemble, ça a donné une dimension féministe à cette lutte. » Les quelques hommes ont suivi, par amitié et respect. »

C'est dur, la grève. Moralement, c'est pas facile, mais il faut passer ce cap et aller jusqu'au bout. Au plus on est déterminées, au plus ça paie. Il ne faut pas laisser paraître de faiblesses. Même s'il y en a, même s'il y en a eu. On a vécu des montagnes russes émotionnelles, on s'est remonté le moral entre nous. Tout ça c'est une histoire de solidarité.

Manon Ovion

GAGNER LE RESPECT

En termes de victoire, est-ce satisfaisant ? Oui, et à plus d'un titre, poursuit Samuel Meegens. « On est « proches » de ce qui avait été espéré au niveau de l'augmentation salariale. La grève aurait même pu s'arrêter plus vite, mais le mouvement s'est durci. Notamment parce que la direction s'est adjoint les services de l'État pour faire dégager les piquets. Pas malin de leur part. La revendication était de 150 €. Aujourd'hui on parvient, en fonction des personnes, à une échelle de 90 à 140 € d'augmentation, plus des treizièmes mois qui ne seront plus calculés au prorata du temps de présence, et un certain nombre de primes. Pour l'ensemble des grévistes, c'est une victoire. »

Mais ce n'est pas tout. « Il y a aussi un aspect dignité qui est important dans cette victoire. On ne leur parlera plus comme ça. Tout a été dit et souligné médiatiquement, ça a fait mal à la direction. Tout était réuni. Femmes, smic, mépris de classe, mépris sexiste. Aujourd'hui, de ce point de vue là, ça va changer. »

Depuis quelques jours, le travail a repris chez Vertbaudet. Les relations reprennent. Grévistes et non-grévistes devront prendre le temps de panser les plaies, de réparer un lien parfois effiloché. Ce que vivent ces travailleuses françaises, c'est ce que vit également le monde du travail en Belgique et ailleurs. Pas de frontières aux luttes. Car tout ça, c'est une histoire de solidarité. ◀



Un coup de boost pour... Coup de Boost

Il y a tout juste 45 ans, les premières cellules de reconversion voyaient le jour : un dispositif d'accompagnement collectif des travailleuses et travailleurs licenciés, basé sur un partenariat entre FOREM et organisations syndicales.

Avec des taux de réinsertion remarquables (de 60 à 85 % du public, la majorité en CDI !), les cellules de reconversion ont clairement fait leurs preuves. Aujourd'hui, elles servent même de modèle pour le développement et le déploiement de *Coup de Boost*, un dispositif destiné aux jeunes sans emploi, qui est en train d'être étendu à l'ensemble de la Wallonie.

UN ACCOMPAGNEMENT POSITIF ET NON RÉPRESSIF

Ce lundi 5 juin, les équipes *Coup de Boost* étaient en effet réunies à Namur pour annoncer le déploiement du projet sur toute la Région.

Coup de Boost, c'est un dispositif pour accompagner les jeunes sans emploi dans leurs recherches et orientations, et plus spécifiquement ceux qui ne sont ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation. Le nombre de ces jeunes a en effet explosé suite aux différentes mesures de précarisation et d'exclusion des allocations d'insertion et de chômage mises en place depuis 10 ans.

Coup de Boost propose un accompagnement positif, non répressif, basé sur la confiance, les aspirations et les compétences des jeunes. L'approche collective – inspirée, donc, du modèle des cellules de reconversion – y tient une place essentielle, tout comme le rôle fondamental des accompagnatrices et accompagnateurs syndicaux, et des équipes du FOREM.

Et, ici aussi, ça marche : + de 70 % des 760 jeunes accompagnés ont pu retrouver un emploi, ont repris des études ou une formation. Tout le contraire des politiques de sanction et d'exclusion, totalement inefficaces, qui précarisent et éloignent de l'emploi.

UN DISPOSITIF À RENFORCER ET PÉRENNISER

Le projet *Coup de Boost* a donc été étendu : Charleroi, Mons, Arlon, Namur, Liège, La Louvière, Tournai, Verviers, Huy, Nivelles... Ce sont maintenant pas moins de 10 antennes qui couvrent la Région. Et, d'ici 2025, c'est à Marche et Couvin que *Coup de Boost* devrait s'installer. L'objectif est d'accompagner 500 jeunes chaque année !

Il reste maintenant à pérenniser *Coup de Boost* par un décret du gouvernement, comme s'y est engagée la Ministre de l'emploi. Il s'agit en effet d'une étape indispensable pour garantir un accompagnement de qualité des jeunes mais aussi pour assurer l'emploi des travailleuses et travailleurs sociaux.

C'est en misant sur l'emploi durable et de qualité, en tournant le dos à l'austérité, et en développant des mesures d'accompagnement positives et efficaces, que l'on pourra sortir du cercle vicieux de l'exclusion, des inégalités et de la précarisation de l'emploi.

POUR EN SAVOIR PLUS...

- ➔ Le site de *Coup de Boost* : www.coupdeboost.be
- ➔ Il y a un an, l'émission *Regards* était partie à la rencontre des équipes et jeunes de *Coup de Boost*. Un reportage à (re)voir sur sa chaîne YouTube : www.youtube.com/EmissionRegards
- ➔ Le site des cellules : www.reconversions.be





CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

C'est reparti !

Cette année, cela fait 10 ans que le CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot) co-organise avec l'Université Libre de Bruxelles (ULB) un certificat universitaire en Politiques économiques et sociales. Ce dernier s'organise en alternance sur plusieurs villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

DANS LES LOCAUX DE LA FGTB CHARLEROI !

Pour la session 2023/2024, le certificat se déroulera à Charleroi. Les cours se déroulent sur une année. Ils sont répartis en 4 modules de 3 jours avec, en complément, des séminaires à suivre tant à l'ULB qu'au CEPAG. Le certificat se clôture par un travail de fin de formation. L'évaluation et la certification se font sur la base d'un taux de présence suffisant et de la réussite de ce travail.

L'OBJECTIF

Le but de ce certificat est de permettre le développement d'une analyse politique sur des enjeux sociétaux. La formation proposée a pour objet :

- de développer l'esprit critique sur des enjeux sociétaux ;
- de permettre la compréhension de l'actualité sociale, politique et économique ;
- de pouvoir agir sur les nouvelles dynamiques de la lutte sociale.

L'équipe pédagogique est composée de professeur.es de l'ULB, de formateurs et formatrices du CEPAG. Ce certificat est ouvert à toutes les personnes voulant approfondir les différents sujets abordés dans la formation.

Les différents modules de cours sont : « Rapports sociaux, capitalisme et démocratie » ; « Inégalités des revenus, structure des salaires et analyse critique des discours économiques » ; « Organisation et conditions de travail » ; « L'Europe, la réforme sociale et le dialogue social », auquel s'ajoute le volet « Actualité ».

POUR QUI ?

Ce certificat s'adresse principalement aux personnes engagées dans l'animation syndicale et sociale, aux délégué.es... L'admission se fait sur la base d'un dossier et d'un formulaire d'inscription. Une des conditions d'admission est de détenir au minimum un bachelier. Toutefois, une valorisation des acquis de l'expérience (VAE) est toujours possible si ce n'est pas le cas.

HORAIRE ET LIEU

Les inscriptions au certificat se terminent le 23 novembre. Les cours ont lieu du 24/11/2023 au 16/05/2024, les vendredis de 9h30 à 16h40. Seul le module d'actualité, composé de conférences et séminaires, se déroule généralement en soirée.

La formation se déroule au CEPAG, rue du Grand Central 91, 6000 Charleroi. Les conférences et séminaires se donnent en général sur le campus du Solbosch, à Bruxelles.

Enfin, vous trouverez toutes les infos pratiques, tarifs, conditions et programme en scannant le QR-code. Pour toute info, n'hésitez pas à contacter votre centrale ou le CEPAG ➔ www.cepag.be ◀





Retour sur un 1^{er} mai de folie !

Ce 1^{er} mai 2023, la FGTB Bruxelles a une fois encore investi le Mont des Arts pour offrir à nos militantes et militants, ainsi qu'aux publics bruxellois un moment unique de rencontre et de fraternité militante.

Comme à l'accoutumée, une place de choix a été offerte à la musique avec une grande scène qui met désormais l'accent sur les artistes bruxellois. Cette édition 2023 a eu l'honneur d'accueillir Araponga, Juicy et La Chiva Gantiva, trois groupes régionaux qui ont ravi les différents publics venus assister à cet événement majeur de la vie bruxelloise.

Cette année, une seconde scène a vu le jour. Elle s'est transformée en espace déjanté sur lequel nos jeunes militantes et militants ont programmé deux puissants sets DJ. Nous y avons également accueilli la chanteuse Lena Ivanova, une artiste ukrainienne réfugiée de guerre.

De la guerre, il en fut question dans l'un de nos trois débats. Car si le 1^{er} mai fait honneur à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, à l'angle festif de cette journée doit répondre une approche politique, analytique et critique. Les droits sociaux et syndicaux dans une Ukraine en guerre, les enjeux de la digitalisation des services publics et le travail non rémunéré des femmes furent questionnés et débattus durant tout l'après-midi au sein de notre agora.

Cette journée s'est également construite autour des traditionnels villages associatifs et mutualistes plus denses que jamais, en offrant une place de choix nos Centrales et à l'inauguration de notre rue syndicale qui a permis aux visiteurs de découvrir les multiples facettes de l'action bruxelloise de notre l'organisation. Enfin, une exposition retraçant l'histoire de la Sécurité sociale belge est venue compléter les diverses activités pour faire de ce jour un événement majeur dans la vie de notre organisation.

Merci à tous nos camarades de l'IRB pour leur indéfectible engagement qui a fait de ce jour une pleine réussite pour la FGTB Bruxelles ! ◀



8 milliards

La population mondiale atteint depuis peu les 8 milliards de personnes. Les Nations Unies célèbrent, chaque année, la « Journée mondiale de la population ». Ce 11 juillet, on rendra donc hommage à ce « nous », à ces 8 milliards de Terriens. Toutes et tous uniques, nous formons un groupe indéniablement connecté, interdépendant. Réduire les inégalités au niveau mondial, c'est une priorité pour relever tous ensemble les défis qui nous font face.

« Il a fallu des centaines de milliers d'années pour que la population mondiale atteigne 1 milliard d'habitants, mais seulement 200 ans pour être multipliée par sept. En 2011, la population mondiale a franchi la barre des 7 milliards d'individus, et elle devrait atteindre 9,7 milliards d'ici à 2050 », indiquent les Nations Unies. La croissance rapide de ces deux derniers siècles a bien sûr à voir avec les progrès de la médecine moderne et l'amélioration du niveau de vie. « Ces progrès ont permis de réduire considérablement la mortalité infantile, juvénile ou maternelle et d'accroître l'espérance de vie. »

8 milliards de personnes, de parcours différents. Et toujours, des inégalités visibles, flagrantes. Des écarts béants entre les opportunités proposées aux uns et aux autres. Car le progrès n'est pas uniforme, que ce soit en matière de qualité de vie, de rémunération, de protection sociale, mais aussi d'accès aux soins de santé, aux services, à l'éducation... « Des femmes meurent encore en couches. Les écarts entre les genres restent béants. La fracture numérique déconnecte plus que les autres les femmes et les personnes vivant dans des pays en développement. En mai dernier, la planète a atteint le sinistre record de plus de 100 millions de personnes dans le monde déplacées de force. »

Dans ce dossier de Syndicats Magazine, nous abordons ce thème des inégalités, qu'elles soient liées à la fracture numérique, à l'esclavage moderne, aux droits des travailleurs. Le monde de demain doit être un monde où la santé, la sécurité, la dignité au travail sont des droits et des réalités pour toutes et tous.

50 millions d'esclaves

Le nombre de personnes qui se trouvent dans une situation d'esclavage moderne a fortement augmenté ces dernières années. Nombre d'entre elles, malheureusement, sont des enfants.

L'Organisation internationale du Travail (OIT), publiait ses chiffres voici quelques mois. Des chiffres effarants. Le nombre d'« esclaves modernes » est estimé à 50 millions de personnes dans le monde. Parmi elles, 28 millions de personnes dans une situation de travail forcé, et 22 millions dans un mariage forcé ou servile. C'est-à-dire dans un mariage où l'épouse est réduite à la servitude.

12 % des personnes soumises au travail forcé sont des enfants. Et plus de la moitié d'entre eux sont exploités sexuellement. "Le nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années. En 2021, l'esclavage moderne concernait 10 millions de personnes supplémentaires par rapport aux estimations mondiales de 2016", indique l'OIT.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Qu'est-ce qui est défini comme esclavage moderne ? "L'esclavage moderne prend de nombreuses formes et est connu sous de nombreux noms. Il s'agit essentiellement de situations d'exploitation qu'une personne ne peut pas refuser ou quitter en raison de menaces, de violence, de coercition ou de tromperie", indique l'ONG de défense des droits humains Walk Free, qui publiait récemment son "Global Slavery Index".

Ce type d'exploitation existe partout dans le monde, à des degrés divers. "Les pays où l'on estime que la prévalence de l'esclavage moderne est la plus élevée sont généralement touchés par un conflit, où le travail forcé est imposé par l'État et où la gouvernance est faible."

Selon l'ONG Walk Free toujours, l'esclavage moderne est le plus courant en Corée du Nord (104,6 pour 1.000 habitants), en Érythrée (90,3) et en Mauritanie (32,0). La Belgique figure en fin de ce triste classement, mais le nombre d'esclaves modernes dans notre pays est tout de même estimé à 11.000, soit 1 par 1.000 habitants.

EN CHIFFRES

- 49,6 millions de personnes vivaient dans l'esclavage moderne en 2021; dont 27,6 millions dans le travail forcé et 22 millions dans le mariage forcé.
- Sur les 27,6 millions de personnes soumises au travail forcé, 17,3 millions sont exploitées dans le secteur privé, 6,3 millions dans le cadre d'une exploitation sexuelle commerciale forcée et 3,9 millions dans le cadre d'un travail forcé imposé par l'État.
- Les femmes et les jeunes filles représentent 4,9 millions des personnes soumises à une exploitation sexuelle commerciale forcée et 6 millions des personnes soumises à un travail forcé dans d'autres secteurs économiques.
- 12 % des personnes soumises au travail forcé sont des enfants. Plus de la moitié de ces enfants sont exploités sexuellement à des fins commerciales.

Source : OIT, Organisation internationale du Travail, 2022



Chaque jour, des personnes sont piégées, contraintes ou forcées de se mettre dans des situations d'exploitation qu'elles ne peuvent ni refuser ni quitter. Chaque jour, nous achetons les produits ou utilisons les services qu'elles ont été contraintes de fabriquer ou d'offrir, sans nous rendre compte du coût humain caché.





GROUPES VULNÉRABLES

Certains groupes de travailleurs et travailleuses sont particulièrement vulnérables face à l'exploitation. Citons les personnes qui fuient un conflit, une catastrophe naturelle ou la répression de leurs droits. Ou qui cherchent à émigrer pour travailler. « La détérioration généralisée des droits civils et politiques face à ces crises multiples accroît les risques pour celles et ceux qui sont déjà vulnérables. Les plus vulnérables – les femmes, les enfants et les migrants – restent touchés de manière disproportionnée. »

QUELS PRODUITS COURANTS ?

L'esclavage moderne se matérialise bien évidemment dans la consommation courante. Nombre de produits bon marché sont le fruit de l'exploitation d'hommes, de femmes et d'enfants partout dans le monde. Parmi les produits risquant d'être fabriqués dans le cadre de l'esclavage moderne, lesquels sont les plus achetés par les consommateurs issus des pays du G20 ? Sans surprise : les appareils électroniques et les vêtements, mais aussi l'huile de palme ou les panneaux solaires.

UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUTES ET TOUS

Quelles solutions ? Lutter contre l'esclavage moderne implique l'amélioration et l'application des lois et de l'inspection du travail. Mais aussi la lutte contre le dumping social, et le renforcement des mesures contre le travail forcé et la traite des êtres humains dans les entreprises et les chaînes d'approvisionnement. En clair : une meilleure protection sociale, plus de dialogue social, un travail décent pour toutes et tous.

La notion de travail décent a été introduite et promue initialement par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1999. Cela a abouti à la création de l'Agenda pour le travail décent et ses quatre piliers : la création d'emplois et de moyens de subsistance durables, la garantie des droits au travail, l'élargissement de la protection sociale et la promotion du dialogue social. "Il s'agit des dimensions fondamentales pour instaurer une mondialisation juste et un développement démocratique, durable, équitable, solidaire et inclusif", indique IFSI, l'Institut de coopération syndicale internationale soutenu par la FGTB.

Les droits des travailleurs en berne partout dans le monde

La CSI, la Confédération syndicale internationale, publiait le 30 juin dernier l'édition 2023 de son indice annuel des droits des travailleurs et travailleuses dans le monde. On y présente la situation de 149 pays.

Le rapport montre une nouvelle dégradation des droits des travailleurs et travailleuses, et une réduction de l'espace des libertés. On constate notamment que :

- la proportion de pays qui excluent des travailleurs de la protection au travail a augmenté de 58 % en 2014 à 77 % en 2023.
- en 2023, des travailleurs et leurs représentants syndicaux ont subi des violences dans 44 pays ;
- le droit de grève et la liberté de négocier collectivement ne sont pas respectés dans respectivement 87 % et 79 % des pays ;
- des syndicalistes ont été assassinés dans 8 pays ;
- la proportion de pays qui arrêtent et placent des travailleurs en détention a augmenté de 25 % en 2014 à 46 % en 2023.

Cette année, l'Equateur et la Tunisie font leur entrée dans le triste classement des dix « pires » pays pour le monde du travail, à côté du Bangladesh, du Bélarus, de l'Égypte, de l'Eswatini, du Guatemala, du Myanmar, des Philippines, de la Turquie.

À noter que la Belgique demeure dans la catégorie des pays connaissant des « violations régulières des droits » (catégorie 3 dans un classement qui en compte 6). Notre pays est explicitement mentionné en ce qui concerne les violations du droit de grève.

Cet index est établi à partir des réponses apportées par les syndicats nationaux, et des informations obtenues par le système de surveillance de l'OIT via le Comité de la liberté syndicale et la Commission des experts.

➔ En savoir plus www.globalrightsindex.org/fr/2023

FRACTURE NUMÉRIQUE

28 % des Belges « sans filet »

Dans notre ère de plus en plus connectée, l'accès à internet est semble-t-il devenu essentiel pour participer « pleinement » à la vie économique, sociale, ou simplement pour s'en sortir dans la vie quotidienne. Cependant, malgré les avancées technologiques rapides, et le « boom » numérique constaté pendant et après la crise covid, une fracture numérique persiste à l'échelle mondiale. Créant des disparités entre les personnes qui ont accès à internet et celles qui en sont exclues.

UN TIERS DE LA POPULATION MONDIALE

Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), 2,7 milliards de personnes, soit environ un tiers de la population mondiale, n'étaient toujours pas connectées à internet en 2022. Les régions à faible revenu sont les plus touchées par cette disparité, mais celle-ci se traduit également en termes de genre et de zones d'habitat, rural ou urbain. En cause, le coût de l'accès à internet, le manque d'infrastructures ou de moyens humains ou technologiques, mais aussi les difficultés d'accès à l'éducation, aux compétences numériques.

Pour lutter contre cette fracture numérique, « il faut combler cinq autres fossés », indique Tomas Lamanuskas, Vice-Secrétaire général de l'UIT : « celui des revenus, celui des zones urbaines et rurales, celui des générations, celui de l'éducation et celui de la parité hommes-femmes ».

ET EN BELGIQUE ?

L'an dernier, l'Association Belge de Recherche et d'Expertise des Organisations de Consommateurs (AB-REOC), dont fait partie la FGTB, publiait le résultat d'une étude sur la fracture numérique en Belgique. Fracture qui se manifeste à trois niveaux : le premier est celui de l'accès aux technologies numériques (qui comprend l'accès à internet et la possession d'un smartphone et/ou d'un PC) ; le deuxième, celui des compétences numériques et enfin celui de l'utilisation des services essentiels.

L'AB-REOC indique que la fracture numérique dite « de la possession » s'est réduite en 2022. Malgré cela, 6 % de la population belge ne dispose toujours d'aucun accès à internet. Ce chiffre monte à 12 % dans la catégorie des personnes aux revenus les plus bas. Il est de 9 % dans le groupe des personnes disposant de revenus moyens (deuxième quintile), et de 5 % pour le troisième quintile. « Ces chiffres montrent que même la classe moyenne inférieure éprouve encore des difficultés à accéder à ce canal d'information. »

”

Dans une société équitable, nous ne pouvons être satisfaits que si nous ne laissons personne de côté. Il est donc important que des alternatives non numériques subsistent pour les secteurs essentiels (gouvernement, banques, assurances, billets de transport, santé, éducation...).

sur internet



Au-delà du simple « accès » à internet, de vraies lacunes persistent en matière de compétences numériques. Des chiffres de Statbel et de la Fondation Roi Baudouin en donnent un aperçu. « Les chiffres relatifs à la connaissance de la sécurité en ligne sont particulièrement inquiétants. 28 % des Belges n'auraient aucune connaissance de base sur la manière de mieux se protéger en ligne. » Un manque qui apparaît également chez les jeunes, puisque l'étude de l'AB-REOC indique que 23 % des jeunes de moins de 24 ans n'ont aucune connaissance en matière de sécurité numérique. Ils sont donc autant de potentielles victimes de fraude ou d'arnaques en ligne... S'ajoutent nombre de paramètres comme les difficultés de lecture et d'écriture, des lacunes en matière de compréhension des outils, des difficultés linguistiques...

Cette vulnérabilité implique un accès difficile ou impossible à nombre de services essentiels. Notamment au niveau bancaire, administratif, ou dans la sphère des soins de santé. « Le fait que cette numérisation se déroule à un rythme effréné oblige également l'utilisateur à s'adapter en permanence aux nouveautés. Dans une société équitable,

nous ne pouvons être satisfaits que si nous ne laissons personne de côté. Il est donc important que des alternatives non numériques subsistent pour les secteurs essentiels (gouvernement, banques, assurances, billets de transport, santé, éducation, ...). En effet, les acteurs de ces secteurs essentiels assument une responsabilité sociale simplement parce qu'ils offrent des services d'importance sociale », indique la plateforme.

Comment réduire cette fracture numérique, concrètement ? Les organisations de consommateurs revendiquent notamment de développer tout projet visant à améliorer l'accès à internet ; d'inclure la culture et les compétences numériques dans l'enseignement ; d'obliger les secteurs essentiels à proposer des alternatives non numériques, sans augmentation de coût (le droit à une communication physique et/ou papier) ; d'inscrire dans la loi le droit aux paiements en espèces, jusqu'à un certain montant ; de prévoir un investissement dans les services publics pour garantir l'accès à des guichets physiques, seul moyen pour assurer l'inclusion sociale de l'ensemble des citoyens et citoyennes. ◀





Augmentations des allocations sociales le 1^{er} juillet

Le 1^{er} juillet 2023, un grand nombre d'allocations sociales augmenteront, afin d'assurer la liaison au bien-être des allocations (en plus de l'indexation) pour la période 2023-2024. Ceci, grâce aux pressions constantes exercées par la FGTB. Voici les augmentations prévues.

CHÔMEURS TEMPORAIRES

- Augmentation minimale : + 3,5 %, soit une augmentation de 55,85 € bruts pour les personnes qui sont au chômage temporaire pendant un mois complet.
- Relèvement du plafond de calcul : +1,1%, soit une augmentation de l'allocation maximale de 22,87 € bruts par mois.

ALLOCATIONS DES CHÔMEURS COMPLETS (Y COMPRIS LES BÉNÉFICIAIRES DU RCC ET LES PRÉPENSIONNÉS)

- Augmentation des allocations minimales et forfaitaires : + 1,3 % (quelle que soit la situation familiale), soit une augmentation de 21,45 € bruts par mois pour les chefs de ménage et de 17,38 € pour les isolés. Pour les cohabitants, ce montant dépend de la durée du chômage.
- Augmentation des allocations d'insertion pour les jeunes en fin de scolarité (y compris les allocations de protection pour les personnes qui ne peuvent être orientées vers le marché de l'emploi et qui perdent leur allocation d'insertion) :
 - Chefs de ménage : + 3,5 %
 - Cohabitants privilégiés : + 3,5 %
 - Isolés : + 2,4112 %
 - Cohabitants ordinaires : + 2 %
- Augmentation des forfaits de l'Onem pour les vacances-jeunes, les vacances-seniors, les aidants proches et les accueillants d'enfants : + 2,4112 %.
- Relèvement des plafonds de calcul : + 1,1 % (sauf pour les bénéficiaires du RCC qui reçoivent 1% d'augmentation, comme lors des cycles précédents). Cette augmentation s'applique également aux personnes qui sont déjà au chômage.

MALADES ET INVALIDES

- Augmentation des minima :
 - Travailleurs réguliers avec charge de famille : + 2,5 %
 - Travailleurs réguliers isolés : + 2 %
 - Travailleurs réguliers cohabitants : + 2 %
 - Travailleurs irréguliers : + 2 %

- Augmentation des indemnités d'invalidité plus anciennes, au-dessus du minimum :
 - Allocations qui ont pris cours en 2018 : + 2 %
 - Allocations qui ont pris cours avant 2008 : + 0,95 %
 - Pension d'invalidité des mineurs : + 2,5 %

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- Augmentation des minima et des taux forfaitaires : + 2 %
- Revalorisation des allocations plus anciennes, au-dessus du minimum : même scénario que pour les invalides
- Réduction de la cotisation sociale pour ceux qui cumulent une allocation avec une pension : de 4,45 % à 3,35 %.

PENSIONS

- Augmentation de la pension minimale : + 2 %, soit une augmentation de 32,74 € bruts par mois pour un isolé et de 40,91 € pour une pension ménage.
- Revalorisation des pensions plus anciennes, au-dessus du minimum :
 - Pensions qui ont pris cours en 2018 : + 2 %
 - Pensions qui ont pris cours avant 2008 : + 1,2 %
- En mai, le pécule de vacances des pensionnés avait déjà augmenté de 3,8 %. Le pécule de vacances s'élève actuellement à 1098,40 € bruts pour une personne seule et à 1373 € bruts pour un cohabitant.

COMPLÉMENT POUR LES PARENTS ISOLÉS

- Allocation de congé thématique pour prendre soin d'un enfant : + 1,2 %
- Allocation en cas de crédit-temps à 1/5e -temps pour prendre soin d'un enfant : + 1,2 %

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

- Revenu d'intégration et Grapa pour les personnes âgées : + 2 %.
- Allocation de remplacement de revenu pour les personnes handicapées (ARR) : + 2,2 %.

« MA SANTÉ N'A PAS DE PRIX »

La campagne des aide-ménagères fait bouger les lignes

La campagne « Ma santé n'a pas de prix » a fait grand bruit et commence à porter ses fruits. Depuis des mois, notre centrale se mobilise pour appeler les patrons et les ministres compétents à agir pour protéger la santé des aide-ménagères. Depuis des mois les employeurs sont restés indifférents à nos revendications et ce malgré le rapport édifiant des visites menées par l'inspection sociale : 159 entreprises sur 175 étaient en infraction en matière de bien-être au travail ! Nous avons donc accentué la pression sur les pouvoirs subsidiaires pour que la santé des travailleuses soit enfin prise au sérieux.

La fin de non-recevoir affichée par les patrons n'a fait que renforcer la détermination de notre centrale et des déléguées FGTB Titres-services. Ce que les employeurs oublient fréquemment, c'est que le secteur est financé par des fonds publics. Les ministres régionaux disposent donc d'un levier pour contrer l'inflexibilité patronale. Mais encore faut-il l'activer.

MOBILISATION SANS FAILLE DES AIDE-MÉNAGÈRES

Pour faire réagir les ministres régionaux, nous avons une nouvelle fois pu compter sur la volonté de fer des aide-ménagères qui ont répondu à l'appel à l'action lancée par la FGTB Titres-services. Durant les mois de mai et juin, nous avons donc rendu visite à la ministre Morreale à Namur, au ministre flamand Brouns et au ministre bruxellois Clerfayt à Bruxelles. Nous les avons confrontés aux témoignages de travailleuses du secteur et leur avons demandé de prendre rapidement des décisions pour obliger les employeurs à améliorer les conditions de travail et la santé des travailleuses du secteur.

LA SANTÉ AU CŒUR DES DÉBATS MINISTÉRIELS

Ces différentes actions ont permis de lancer les débats sur la santé des aide-ménagères lors d'une conférence interministérielle réunissant le ministre fédéral de l'emploi ainsi que les ministres régionaux en charge des titres-services.

Autre signe que nos revendications sont désormais prises au sérieux, le site BeSWIC, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail du SPF Emploi, contient désormais une nouvelle rubrique « Travailleurs titres-services ». On y classe tous les risques spécifiques pour la santé dans le secteur des titres-services ainsi qu'un module « réglementation » qui énumère les dispositions pertinentes en matière de bien-être au travail et les obligations de l'employeur.

Même si le combat porte ses fruits, il n'est pas terminé. Nous maintenons notre appel à la mise en place d'obligations pour les employeurs des titres-services afin d'assurer un bon suivi de la santé des travailleuses, notamment une visite médicale obligatoire une fois par an.

➔ Plus d'information sur la campagne :
www.masanténapasdeprix.be



LIBERTÉS SYNDICALES MENACÉES

« Ils arrachent les cartes de chômage des mains des délégués »



Dans les bâtiments de Prefaco Lommel, les syndicats sont pris pour cible par la direction. Yannick Urbain, secrétaire de la Centrale Générale - FGTB Limbourg lève le voile sur les pratiques de l'entreprise.

A la fin de l'été dernier, Prefaco SA, une multinationale de l'industrie du béton, a fermé son site ECHO à Houthalen. Selon Yannick Urbain, c'est là que la politique antisyndicale s'est déployée : « Je pense que la direction y a vu l'occasion d'essayer de faire taire les syndicats, surtout la FGTB, sur les autres sites. Ils s'attaquent aux libertés syndicales de nos délégués qui osent faire entendre leur voix. »

SALAIRES NON PAYÉS

Yannick se rend régulièrement sur différents sites de la région pour faire le point. Pour cela, la procédure est claire : le délégué informe à l'avance le directeur d'usine local du passage de son secrétaire et c'est tout. « Peu de temps après, nous l'avons refait. Par la suite, on nous a dit que la direction avait décidé de ne pas payer mes délégués pour les heures où j'étais présent », témoigne Yannick.

PAS D'ALLOCATION

Depuis la fermeture d'ECHO Houthalen, Prefaco, et donc CRH, le groupe auquel appartient Prefaco, a fait appel à un bureau de consultance. Ce bureau les aiderait à rendre la vie difficile aux syndicats et à leurs délégués. Preuve à l'appui, Yannick précise : « Ce bureau a donné une formation à la direction et au supérieur hiérarchique direct de l'usine. Depuis lors, ce dernier agit maintenant de manière très agressive. En cas de chômage temporaire, par exemple, les délégués collectent les cartes de chômage dans le cadre de la prestation de services pour nos membres.

Les responsables leur ont arraché ces cartes des mains, si bien que les membres ont dû attendre des mois pour obtenir une allocation ».

DÉLÉGUÉS ATTAQUÉS

Il n'est pas nouveau que la direction tente de réduire les délégués au silence, mais la façon dont les choses se sont déroulées ces derniers mois a changé. « Ils s'en prennent à nos délégués, jusqu'à les rabaisser. Même lors de la concertation sociale, au CPPT ou au CE. Ils veulent vraiment faire comprendre que le syndicat n'a rien à faire là, qu'ils doivent juste faire leur travail. La CCT stipule que le délégué ne peut consacrer que 3 heures par mois au travail syndical. Par ailleurs, les responsables véhiculent une mauvaise image de nos délégués auprès des travailleurs en disant : « Ils ne résolvent rien, pourquoi donc être affilié auprès d'un syndicat ? » déclare Yannick.

CONCILIATION

Yannick envisage une conciliation au niveau de la commission paritaire entre CRH et les syndicats, mais la tâche s'annonce difficile. « Nous avons déjà eu deux réunions entre-temps et une autre est prévue la semaine prochaine. Mais je ne m'attends pas à grand-chose, tout est constamment reporté. » En tout cas, Prefaco Lommel peut déjà compter sur le soutien de la FGTB Béton dans le Limbourg. « Si cela s'avère nécessaire, toutes les entreprises du secteur apporteront leur soutien, comme elles l'ont fait lors des difficultés rencontrées par l'entreprise Tripan. »

Ensemble, on est plus forts... même sans délégation !

Dans ces pages, nous vous parlons souvent de combats que nos délégués mènent au sein de leur entreprise. Cette fois, il est question d'un combat exemplaire mené par les 45 travailleurs d'une PME – sans délégation syndicale. Tout commence en mai, lorsqu'un affilié de la Centrale Générale – FGTB se rend dans sa section de Mons pour prendre des renseignements sur la CCT 90. C'est le point de départ d'une histoire de solidarité et de détermination qui porte ses fruits.



L'entreprise en question est Advachem, une entreprise de l'industrie de la chimie, qui réalisait en 2022 plus de 5 millions de bénéfices et qui vient récemment d'être rachetée par son principal concurrent. Elle compte 45 travailleurs, un mélange équilibré entre hommes et femmes, ouvriers et employés. Elle produit des formaldéhydes et des résines pour l'industrie des panneaux de bois.

LES TRAVAILLEURS AUX COMMANDES

Nous avons rencontré Lionel Quebella, permanent à la section Mons-Borinage afin de nous raconter comment les travailleurs d'une entreprise sans délégation syndicale, confrontés à une direction hostile, sont malgré tout parvenus à se faire entendre et respecter.



Pour Lionel, la situation était assez inhabituelle : « Habituellement, dans un conflit, je coordonne les délégués syndicaux. Ici, dès le départ, les travailleurs ont pris les rênes et je les ai juste accompagnés ».

Tout a commencé fin mai, lorsqu'un affilié vient voir Lionel pour lui demander des informations sur la CCT 90. Auparavant, lorsque les objectifs étaient atteints, les travailleurs recevaient une prime. Et désormais, la direction entendait proratiser ladite prime sur base des prestations réelles. Dans la foulée, elle voulait aussi supprimer les écochèques et le chèque cadeau. Elle voulait aussi rogner sur les équipements de protection individuels... ça fait beaucoup pour une entreprise qui réalise 5 millions de bénéfices en 2022.

UNE DÉTERMINATION REMARQUABLE

Entre-temps, les travailleurs avaient également appris que l'entreprise avait été rachetée par son principal concurrent, sans en avoir été informés. La pilule est dure à avaler et la colère monte. Pour Lionel, la situation est assez délicate. Il n'y a pas de délégués

au sein de l'entreprise, ça signifie donc aucune protection pour les travailleurs et une direction hostile avec laquelle il n'a aucun contact. Malgré tout, il demande aux travailleurs ce qu'ils veulent : « À ce stade, il était important que l'initiative vienne des travailleurs. Et ils m'ont tous dit qu'ils voulaient faire un mouvement spontané de mauvaise humeur. En front commun syndical, nous avons soutenu les travailleurs dans cette démarche, mais sans jamais imaginer qu'ils feraient preuve d'une telle détermination. Le mouvement a démarré le 23 mai pour se terminer le 5 juin ! ». Ce mouvement a été une surprise pour beaucoup, à commencer par l'administrateur qui était sûr que le mouvement ne durerait pas.

Pour Lionel, les travailleurs ont été remarquables : « Je tiens à saluer le courage et la détermination des travailleurs qui se sont relayés non-stop, qui ont subi des pressions et des pertes financières. Ils ont connu des moments de doutes et de craintes, mais la solidarité l'a toujours emporté. Nous, nous étions juste là pour les aider, notamment à gérer les huissiers qui sont venus 10 fois durant le combat. Au début sans ordonnance, ensuite avec la police. L'objectif était clairement de faire peur aux travailleurs, mais au contraire, cela a juste renforcé leur détermination. La direction a aussi tenté d'intimider les travailleurs ou de proposer certaines choses à certains, mais en vain.

UN COMBAT DIFFICILE ET AUDACIEUX, MAIS QUI EN VALAIT LA PEINE !

Deux semaines de grève, c'est un geste fort, très fort, mais pour quel résultat ? Le jeu en valait la chandelle. Non seulement les travailleurs ont récupéré tous les acquis, mais en plus, les syndicats sont parvenus à obtenir que ces dispositions soient gravées dans le marbre d'une CCT. Alors que la direction voulait négocier des conventions individuelles, les travailleurs se sont unis, ont fait front et ont obtenu une convention d'entreprise.

Un bel exemple qui peut en inspirer d'autres : même si le combat est difficile et audacieux, ça en vaut la peine, même dans une PME, sans représentants syndicaux, il est possible de faire changer les choses quand on s'organise collectivement. Ensemble, on est plus forts ! ◀

CP 111 | NÉGOCIATIONS À L'ARRÊT
DANS LE SECTEUR DU MÉTAL

LES
TRAVAILLEURS
EXIGENT LE
RESPECT

CARTE BLANCHE

« Nous sommes résolument pour la paix ! »

NLMK Clabecq (ex-Forges de Clabecq) est une usine emblématique des Métallos FGTB. Dépendante d'investissements russes, l'usine continue à tourner, malgré les sanctions européennes à l'égard de l'usine-mère. Mais l'incertitude pointe quant à l'avenir. Nous sommes allés à la rencontre de la délégation MWB-FGTB pour faire le point sur la situation.

NLMK Clabecq fabrique des plaques d'acier pour différents secteurs (construction, énergie, transport,...). L'usine occupe 404 travailleurs dont 280 ouvriers. L'entreprise a été reprise par le géant russe NLMK (Novolipetsk Steel) en 2011, lequel y a injecté des moyens financiers considérables. Actuellement, la Région Wallonne est l'actionnaire majoritaire avec 51 % des parts et occupe un siège de plus qu'NLMK au conseil d'administration. Le fait saillant depuis la reprise de l'entreprise par le géant russe a été la grosse restructuration de 2019 avec plus de 200 emplois perdus. L'entreprise il est vrai, peine à maintenir son seuil de rentabilité depuis 2011, sauf l'année dernière où un bénéfice exceptionnel a été enregistré, résultat de l'embellissement du marché de l'acier.

Comme vous pouvez l'imaginer, les travailleurs vivent dans l'incertitude depuis les sanctions européennes contre les entreprises russes. Le site de Clabecq est approvisionné par le marché russe via NLMK. Le groupe russe vend ses brames à ses propres sites européens dont Clabecq. De ce fait, les mesures européennes contre la Russie ont des conséquences sur la production et les travailleurs. L'entreprise est autorisée à écouler des brames russes pendant encore un peu plus d'un an. Mais passé cette période et si les sanctions persistent, il faudra trouver des alternatives aux brames russes. Fin de l'année dernière, il y a eu 30 millions d'euros investis pour améliorer la qualité des tôles finies. Tout n'a pas été bloqué par NLMK, d'ailleurs 20 travailleurs intérimaires vont passer sous contrat CDD dans les semaines qui viennent. Le groupe continue à produire et avance à tâtons en attendant de

voir comment la situation va évoluer. Actuellement, l'usine de Clabecq peut couvrir les commandes sur le court terme avec, entre autres, des brames qui viennent d'ailleurs, mais à long terme la situation ne sera plus tenable longtemps, souligne Matteo, membre de l'équipe syndicale MWB-FGTB.

Face à l'inquiétude générale, la direction se veut rassurante. La direction russe envoie régulièrement des mails pour faire état de la situation. Elle dit qu'elle cherche des alternatives à ses fournisseurs traditionnels. Mais à quel prix ? A quelles conditions ? Tout cela reste encore assez flou. Et sur le long terme, les questions demeurent également. Est-ce que la situation va s'empirer ? Est-ce que la guerre va s'arrêter ? Même, si la guerre s'arrête il faudra rester vigilants ! Les travailleurs et leurs représentants ne sont pas dupes. Les représentants des travailleurs sont confrontés quotidiennement à ces inquiétudes et questionnements.

Quant au conflit lui-même, la position est claire : « Nous sommes résolument pour la paix », ajoute Matteo. « Nous voulons que cette guerre s'arrête ! ». D'abord et avant tout pour des raisons humanitaires ! Mais nous ne pouvons taire que les sanctions européennes pénalisent avant tout les travailleurs, et aucunement la classe dirigeante.

L'équipe syndicale reste toutefois optimiste et combative. « Il faut mettre le pessimisme de côté et garder espoir et confiance dans notre outil qui a plus que fait ses preuves par le passé », conclut Matteo. ◀

Délégation MWB-FGTB de NLMK Clabecq



Les syndicats du transport appellent à l'action contre la fatigue des chauffeurs professionnels et l'absence de parkings sécurisés

Le 21 juin, les syndicats des transports de plusieurs pays européens ont attiré l'attention sur la fatigue des chauffeurs professionnels. En Belgique, l'UBT ne s'est pas seulement concentrée sur cette problématique, mais elle a également profité de l'occasion pour exiger de nouveau plus de parkings sûrs et confortables.

Une étude menée par la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) révèle que 60 % des chauffeurs poids lourds et 66 % des chauffeurs d'autobus et d'autocars déclarent souffrir régulièrement de la fatigue au volant. Les chauffeurs fatigués représentent un danger sur la route, à la fois pour eux-mêmes et pour les autres usagers de la route et les passagers.

En ce jour le plus long de l'année, pendant lequel le soleil brille le plus longtemps, les syndicats avaient à cœur, avec l'ETF, de placer ce thème à l'ordre du jour politique. Pour les chauffeurs qui transportent chaque jour des marchandises et des passagers, tous les jours sont longs. Ces longues journées de travail expliquent en grande partie leur fatigue. Ils font beaucoup d'heures, ce qui leur laisse peu de temps pour récupérer et avoir un sommeil réparateur, encore moins pour maintenir un équilibre entre travail et vie privée.

Par ailleurs, la qualité du repos et du sommeil laisse souvent à désirer. Les conditions sont rarement optimales, surtout pour les chauffeurs qui doivent se reposer sur la route : trop chaud ou trop froid selon la saison, les nuisances sonores provenant de l'autoroute, des moteurs d'unités de refroidissement qui tournent en permanence, etc. Sans parler des facilités nécessaires dans les parkings pour pouvoir se reposer dans de bonnes conditions, agréables et de qualité. L'UBT a déjà écrit plusieurs livres noirs sur ce problème. Bien que des investissements soient consentis dans les parkings, ceux-ci restent en réalité encore insuffisants, inconfortables et dangereux pour tous les usagers de la route. De plus, les horaires variables

empêchent au corps humain d'avoir un rythme de repos et d'éveil naturel. Pour pouvoir bien se reposer, les chauffeurs ont besoin de zones de repos de qualité. Malheureusement, la Belgique ne dispose pas encore de suffisamment de places de parking pour se reposer en toute sécurité et confortablement.

Alors que dans d'autres secteurs, un horaire de 40 heures par semaine est souvent considéré comme un maximum, bon nombre de chauffeurs professionnels vont bien au-delà. Une semaine de travail de 60 heures est la règle plutôt que l'exception. L'étude de l'ETF associe ces longues journées de travail à une faible rémunération : les chauffeurs doivent faire beaucoup d'heures pour recevoir un revenu acceptable. Si nous voulons améliorer la sécurité en veillant à ce que les chauffeurs soient bien reposés une fois installés au volant, ils doivent prêter moins d'heures. Mais cela veut dire aussi augmenter les salaires afin de garantir le revenu des chauffeurs. Cela implique de meilleures conditions de travail et de rémunération dans le secteur du transport, qui ne peuvent être réalisées que si les donneurs d'ordre dans le secteur du transport paient de meilleurs tarifs selon le principe des « safe rates ».

En augmentant le nombre de parkings et en les améliorant, nous améliorerons la sécurité routière de tous les usagers de la route et nous ferons d'une pierre deux coups : des chauffeurs professionnels bien reposés d'une part et une circulation plus sécurisée d'autre part.



Plus de 100 militants découvrent la nouvelle campagne contre l'extrême droite

Le 5 juin, lors du Comité national commun de la FGTB Métal et de l'UBT, plus de cent militants des deux centrales se sont réunis pour découvrir en avant-première notre nouvelle campagne commune contre l'extrême droite. La journée a été marquée par des discours forts et des témoignages poignants.

Dans son discours de bienvenue, le président de l'UBT Frank Moreels a appelé les personnes présentes à s'opposer à la montée de l'extrême droite. Il a déclaré avec détermination : « Si, en tant que syndicalistes, nous voulons mettre en pratique notre slogan « Ensemble, on est plus fort », alors il n'y a qu'une seule réponse possible à l'extrême droite : « No pasarán » Ses mots ont été accueillis par de bruyants applaudissements et ont donné le ton pour la suite de la journée.

Raf De Weerd, secrétaire fédéral de la FGTB, a ensuite expliqué pourquoi la FGTB soutenait la mission de la Coalition 8 mai. Il a souligné la nécessité d'être solidaires et a mis tout le monde en garde contre les conséquences possibles lorsque l'on nie la montée de l'extrémisme.

Marc Lenders, secrétaire général de la FGTB Métal, a dévoilé toute la campagne avec grand enthousiasme et a expliqué le message sous-jacent. « Nous avons travaillé dur pour mettre au point une campagne forte et percutante qui nous rassemble dans le combat contre l'extrême droite », a déclaré Lenders.

L'émotion est ensuite montée d'un cran avec deux témoignages particuliers. Simon Gronowski, survivant de l'Holocauste, et Ellen De Soete, fille de résistants et à l'initiative de la Coalition 8 mai, ont partagé leurs histoires personnelles. Leur appel fort à la solidarité et à la dignité a touché les personnes présentes en plein cœur. Gronowski a exprimé son inquiétude par rapport à la façon dont on traite actuellement les réfugiés et a appelé à une approche digne.

La journée a été clôturée par le président de la FGTB Métal Rohny Champagne qui a rappelé que la lutte contre le fascisme est une responsabilité constante pour tout syndicaliste. Il a encouragé les militants présents à participer activement aux débats et à rester attentifs aux dangers de l'extrémisme. « Nous ne nous taisons pas alors que nos droits humains fondamentaux sont remis en cause. Voilà pourquoi la Coalition 8 mai est cruciale à nos yeux, » a-t-il conclu.

➔ Curieux de découvrir cette campagne ? Gardez un œil sur nos réseaux sociaux !

Rohny Champagne, Ellen De Soete, Frank Moreels et Simon Gronowski



Prêts pour la campagne électorale la plus forte ? C'est l'heure des élections sociales !

Dans moins d'un an se dérouleront les prochaines élections sociales ! En mai 2024, les travailleurs éliront leurs représentants sur leur lieu de travail. À l'UBT et à la FGTB Métal, nous sommes déjà dans les starting blocks, pour démarrer notre campagne électorale. Nous sommes impatients de dénicher de nouveaux candidats. Pour renforcer notre équipe et pour garantir ensemble aux travailleurs de nos secteurs que voter pour nous, c'est poser un choix fort.

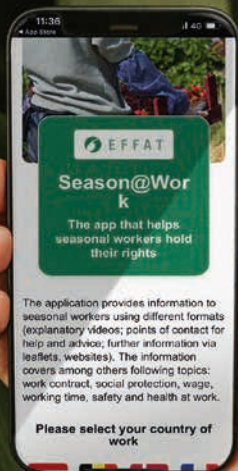
Vous aussi, vous avez parfois le sentiment que votre voix n'est pas entendue ? Vous n'êtes pas le seul. Et c'est justement là que nous avons un rôle à jouer en tant que syndicat, par nos actions et nos interventions dynamiques. L'UBT et la FGTB Métal veulent vraiment, telles des porte-voix, faire résonner celles de nos travailleurs. De quoi ont-ils besoin ? Comment pouvons-nous avancer ensemble de façon progressive, sociale et forte ?

Au cours des quatre dernières années, nous avons déjà réalisé beaucoup de choses grâce aux activités syndicales dans nos secteurs et nos entreprises. Nous avons fait en sorte de renforcer la position de nos ouvriers sur le terrain. Nous réfléchissons aussi de manière anticipative aux thèmes qui seront déterminants pour l'avenir de nos membres. En tant que syndicat, nous voulons faire la différence en fournissant un travail fort.

Accueillons dès lors de nouveaux candidats motivés qui renforceront encore notre équipe. Nous voulons les convaincre de contribuer au travail fort de nos syndicats. Nos militants sont notre force : c'est grâce à eux que nous sommes en mesure de défendre tout le monde.

Avec notre nouveau concept « C'est carrément fort », nous lançons une campagne qui met en avant la cohésion et la fierté. Car nous pouvons être fiers du travail que nous accomplissons et de ce que nous réalisons. Confirmons notre image d'un syndicat fort qui sera toujours là pour tout le monde. Avec « C'est carrément fort », nous montrons que nous sommes plus forts ensemble. Car nos membres, nos candidats et nos militants sont les forces motrices de notre syndicat.

Au début de l'été, nous lancerons la campagne « C'est carrément fort ». Elle tournera à plein régime dès le mois d'octobre. Nous publierons régulièrement des mises à jour sur nos réseaux sociaux et sur notre site internet et vous impliquerons à chaque étape de la période de campagne. Nous sommes impatients d'afficher notre force commune ! ◀



TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Il est temps d'améliorer la politique européenne

L'EFFAT exige de l'UE une initiative contraignante afin de mieux protéger l'égalité de traitement des travailleurs étrangers dans nos secteurs.

Comment mieux protéger les travailleurs en Europe ? L'EFFAT, la fédération européenne des syndicats actifs dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme - dans laquelle la FGTB Horval joue un rôle important - aborde la question avec une nouvelle vision. Une évolution importante dans nos secteurs a été constatée : de plus en plus de travailleurs se déplacent au sein de l'Europe pour aller travailler dans un autre pays. Il s'agit d'une évolution qui met non seulement de nombreux travailleurs dans une position vulnérable, mais qui peut également altérer la compétitivité au sein des secteurs - avec pour conséquence le risque de voir les conditions de travail et de rémunération diminuer.

Les secteurs de l'EFFAT sont eux-mêmes fortement dépendants du travail de millions de travailleurs mobiles et migrants en Europe. Ils constituent la colonne vertébrale d'une agriculture européenne prospère, une industrie de transformation alimentaire florissante et d'un Horeca en plein essor. Ils font un travail essentiel.

LA DISCRIMINATION ET L'EXPLOITATION

Malgré leur rôle essentiel dans la société, de nombreux travailleurs sont discriminés et même exploités sur le marché du travail. Nous constatons une utilisation malhonnête de sous-traitance. Il y a de nombreux intermédiaires de travail non-régulés qui demandent des indemnités atroces pour trouver un emploi pour ces travailleurs. Il y a un manque manifeste d'inspections. C'est ce qui est à l'origine de quelques-unes des plus grandes difficultés rencontrées par les travailleurs migrants dont de nombreux ne peuvent pas déclarer les violations de leurs droits sans risquer des représailles.

TÉMOIGNAGES

Le 31 mai, l'EFFAT a organisé une réunion à Bruxelles pour élaborer le cap de son lobbying européen et la préparation de sa nouvelle vision. Plusieurs travailleurs migrants ont témoigné.

Cristopher Warnakulasuriya, un travailleur migrant sri-lankais du secteur de la viande en Italie : « Je fais le même travail, au même endroit, que les travailleurs du pays. Mais le niveau de protection est incomparable. Le dumping des négociations collectives est monnaie courante dans mon secteur, où la sous-traitance normalise l'exploitation. »

El Abass Echmouti, un ouvrier agricole marocain du secteur agricole en Espagne : « C'est inexplicable : la plupart des employeurs produisent sans main-d'œuvre directe. En général, des intermédiaires recrutent les travailleurs. La plupart des travailleurs paient une commission pour être sûrs d'être appelés à travailler. Cette instabilité tue toute perspective à long terme pour les travailleurs. »

Kristjan Bragason, secrétaire-général de l'EFFAT a conclu : « Les histoires de ces travailleurs migrants sont inacceptables. L'EFFAT répète son appel à une vision réellement inclusive sur la mobilité du travail et la migration. Il faut mettre un terme à l'évasion des acquis sociaux au sein de l'UE afin d'offrir une intégration complète et un traitement égal à tous les travailleurs migrants et mobiles en Europe. Nous avons des propositions concrètes sur la manière d'y parvenir. L'EFFAT, en amont des élections européennes de 2024, veillera à ce qu'elles soient entendues. »

APPEL À UNE NOUVELLE VISION INCLUSIVE

L'EFFAT répète son appel à une nouvelle vision inclusive de l'UE sur la mobilité du travail, la migration et les chaînes de sous-traitance. Cette proposition se base sur les revendications de l'EFFAT concernant la mobilité du travail et la migration et vise à

- garantir un traitement réellement égal dans les chaînes de sous-traitance ;
- régler le rôle de tous les intermédiaires et l'approche des lacunes de la directive relative au travail intérimaire ;
- augmenter la fréquence et à renforcer l'efficacité des inspections de travail dans toute l'UE ;
- garantir un logement décent pour tous les travailleurs mobiles et migrants.

La bataille ne devra pas seulement être menée au niveau européen - même si les règles imposées par l'Europe garantissent une concurrence plus loyale.

Au niveau belge, la FGTB-HORVAL se bat pour limiter le nombre de sous-traitants dans le secteur de la viande, voire sa suppression. Les discussions sont actuellement menées entre les interlocuteurs sociaux et les politiques.

Pour la FGTB-HORVAL, la sous-traitance doit être complètement interdite, alors que de l'autre côté, les employeurs souhaitent un système à trois niveaux de sous-traitance qui pourrait être éventuellement diminué.

En outre, selon les interlocuteurs sociaux, l'introduction du checkin-checkout@work via une plateforme gouvernementale serait une bonne façon d'appréhender la situation de la sous-traitance dans le secteur. Enfin, cette politique ne peut réussir que si elle est liée à des mesures d'accompagnement et de formation adéquates.

L'APPLICATION MOBILE

Une grande partie des travailleurs mobiles en Belgique sont des ouvriers saisonniers dans l'agriculture et l'horticulture. Ils sont très difficiles à atteindre, puisqu'ils travaillent dans des endroits isolés. Afin d'essayer de mieux les atteindre, la FGTB Horval a contribué à une application reprenant des informations spécifiques pour les ouvriers saisonniers. L'application donne des informations en 8 langues et est disponible sur Google Play et l'app-store Apple.

➔ Pour plus d'infos, visitez notre site web www.horval.be et nos réseaux sociaux.



Vers un nouveau plan pour une concurrence loyale dans l'horeca

Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, qui compte de nombreuses petites entreprises, le coût de la main-d'œuvre est un facteur déterminant des prix répercutés sur les clients. Le secteur souffre également d'une concurrence déloyale lorsque certaines entreprises ne respectent pas les règles.

Pour mettre fin à cette situation, les syndicats, les organisations patronales et les autorités publiques tentent de parvenir à un accord sur un nouveau « plan de concurrence loyale ». Une tentative avait déjà eu lieu en 2015, mais les employeurs s'étaient désistés.

En tant que syndicat, nous saluons cette initiative visant à lutter contre la fraude sociale et le dumping social. Ils perturbent le bon fonctionnement du marché du travail et sapent notre sécurité sociale.

Nous estimons que le renforcement des services d'inspection par l'augmentation du nombre d'inspecteurs aura un impact significatif sur l'instauration d'une concurrence plus loyale et de meilleures conditions d'emploi.

Pour les employeurs, le site web du Service d'information et de Recherches sociales (SIRS) fournit des informations sur une liste de contrôle permettant de vérifier s'ils sont en ordre, ainsi que des informations sur les contrôles éclairés annoncés qui auront lieu dans le secteur. On y trouve également un lien vers le point de contact pour la concurrence loyale.

Une bonne nouvelle pour les clients, car qui ne souhaite pas bénéficier d'une restauration équitable ? ◀

CONGRÈS SECTORIELS SETCA

Notre ADN : la solidarité

Les congrès sectoriels du SETCa se sont déroulés du 26 mai au 15 juin. Cinq secteurs – le Commerce, les Services, le Non-marchand, l'Industrie et les Finances – ont dressé le bilan des dernières années et surtout fixé les lignes directrices pour les quatre années à venir. Un congrès est toujours un moment important dans la démocratie syndicale. Bien que certains thèmes se recoupent, chaque secteur présente aussi des défis et des opportunités uniques qui lui sont propres.

C'est le Commerce qui a ouvert le bal. Ils se sont principalement concentrés sur l'évolution du secteur et la précarisation des conditions de travail. Le commerce électronique et les passages en franchise continuent de susciter l'émoi. C'est pourquoi nous demandons depuis des années l'organisation d'une table ronde avec les employeurs. Cette demande a été réitérée lors de ce congrès. Ayons enfin une véritable discussion sur l'avenir du Commerce.

Bien que les Services, l'Industrie et les Finances soient des secteurs différents avec leur identité propre, il était clair que l'intelligence artificielle ainsi que la charge de travail sont des thèmes importants. Certains emplois sont de plus en plus automatisés, d'autres voient leur charge de travail augmenter. Il en faut toujours plus avec moins. La concertation sociale est également sous pression dans ces secteurs, mais les délégués sont déterminés à faire la différence pour les travailleurs. Nous continuerons de nous battre pour de meilleures conditions de travail.

Enfin, la charge de travail était le thème principal du Non-marchand. C'est pourquoi les militants présents ont voté à l'unanimité en faveur d'une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche compensatoire. Cette question constituera pour le SETCa un cheval de bataille des négociations dans les années à venir. C'est une condition indispensable pour tenir le coup. C'est ainsi que nous attirerons des travailleurs et que nous éviterons l'exode du secteur. Un secteur essentiel mérite cette reconnaissance.

Merci à tous les militants d'avoir participé et de s'être fait entendre. Ensemble, on est plus forts !





On y va ?

Ca y est. Le soleil nous inonde de ses rayons. Les vacances sont à nos portes et nous allons, pour la plupart, pouvoir profiter d'une pause estivale. L'occasion de relâcher la pression, de profiter de son temps libre et des siens et de recharger ses batteries. Dans cette vie à 100 à l'heure qui est parfois la nôtre, pouvoir appuyer sur le bouton off et se focaliser sur l'essentiel est indispensable. Cette période d'accalmie peut aussi être le moment de réfléchir et de se poser les bonnes questions pour nous-mêmes, pour le monde et pour ceux qui nous entourent. Dans cette chronique, nous vous proposons justement une réflexion qui a tout son sens : celle de savoir de quelle société nous voulons demain. À méditer cet été, où que vous soyez !

Lorsqu'on y repense, cela semble être d'un autre temps. Pourtant, il y a encore deux ans d'ici, nous étions en plein dedans. Le virus du covid, les morts, les hôpitaux saturés, les restrictions sanitaires, les libertés limitées, les conditions de travail sous pression, l'explosion du télétravail et de la digitalisation, les fermetures d'entreprises et pertes d'emploi... Une crise inédite sur le plan sanitaire mais aussi socio-économique. À cette époque, nous avions dressé le constat que la société postcovid devrait être meilleure que la société précovid et que nous devions impérativement en tirer les enseignements nécessaires. Ce devait être le retour vers un meilleur lendemain.

Pourtant, si l'on regarde ce qui s'est déroulé depuis lors, on peut se dire qu'on ne semble pas vraiment avoir appris de l'Histoire.

Au fléau covid ont succédé d'autres fléaux. La guerre en Ukraine, l'inflation et l'explosion des prix de l'énergie ont continué à noircir le tableau et à entraîner bon nombre de citoyens dans la spirale de la précarité. Certains partis politiques et employeurs ont profité de cette crise pour faire passer leurs propositions. Heureusement, la résistance des syndicats a empêché le Gouvernement de s'engager dans cette voie. Ainsi, l'indexation automatique a été régulièrement dans le viseur. Nous avons continué à nous battre pour la défendre et il apparaît aujourd'hui que nous avons mieux surmonté la crise que d'autres pays, grâce à cet index. Comme nous l'avions dit.

Ce début 2023 a lui aussi amené son lot de drames sociaux et a démontré que partout autour de nous, c'est un capitalisme débridé qui continue à tracer sa route. Le travailleur est considéré comme une marchandise dont on se sert et puis qu'on jette. L'humain, ses conditions de travail et son emploi restent trop souvent une variable d'ajustement.

De plus en plus, ce sont également nos libertés syndicales qui sont remises en question. Nous l'avons vu dans le dossier Delhaize, dans les interdictions des piquets de grève mais aussi dans la décision de franchise, qui est une manière fallacieuse d'écartier la concertation sociale dans les entreprises. Le projet de loi Van Quickenborne (ou « anticasseurs ») et le flou qui l'entoure ou son interprétation menacent à présent aussi notre droit de manifester. Droit de grève, droit de manifester : ce sont des fondements mêmes de notre démocratie qui s'étiolent dangereusement.

Après ce coup d'œil dans le rétro, il est temps de se demander jusqu'où nous allons laisser les choses dérapier. Quel drame ou quelle nouvelle crise faudra-t-il encore attendre pour opérer un basculement de notre société ? Quel futur voulons-nous ? Dans moins d'un an se tiendront les élections communales, législatives et européennes. Un moment déterminant pour induire dans quelle direction nous devons aller.

Les sirènes de l'extrême droite vont certainement profiter de l'occasion pour chanter leur refrain simpliste et populiste. Jouer sur les peurs et les préjugés pour vendre le fantasme d'un avenir meilleur entre leurs mains. Danger. La droite et l'extrême droite n'ont jamais été sources de progrès social et ne le seront jamais. Dans cette société qui est la nôtre, les organisations syndicales restent le seul contre-pouvoir qui existe encore. C'est en unissant nos forces collectivement, c'est via la détermination, c'est via la solidarité que nous continuerons à défendre le meilleur pour tous.

Nous y croyons. Mais pour aller vers un mieux, il faut être attentif à certaines lignes claires. Ce sont elles qui traceront les sillons d'un renouveau. Un chemin vers une sécurité sociale renforcée et accessible à tous, vers des emplois stables et de bonnes conditions de travail, vers la possibilité de vivre correctement et dignement, vers une plus grande qualité de vie avec un équilibre vie privée - vie professionnelle harmonieux, vers une société ouverte et tolérante où les inégalités et les discriminations n'ont pas leur place, vers une transition climatique nécessaire. Un chemin où la concertation sociale est respectée et joue pleinement son rôle.

C'est celle-là, la société dont nous voulons demain. Et vous ?



Coup de Boost, ouverture de l'antenne de Tournai !

En page 12, vous en lirez plus sur le projet *Coup de Boost*, qui vise à accompagner les jeunes en vue de les amener vers l'emploi ou la formation. La FGTB wallonne, la CSC et le Forem se sont associés pour initier, développer et maintenant étendre le dispositif *Coup de Boost* à l'ensemble du territoire wallon. Neuf antennes sont déjà en place, une dixième ouvrira en septembre, il y en aura 12 en 2025. L'objectif est de passer de 170 jeunes accompagnés à 500 par an. Récemment, une antenne s'ouvrait à Tournai, pour les jeunes de Wallonie picarde.

L'antenne de Tournai est installée rue Madame. Une trentaine de jeunes participent au programme actuellement. Des débuts très prometteurs grâce à un réseau de 31 partenaires locaux.

Pour Gaëtant Vanneste, Secrétaire régional de la FGTB Wapi, l'initiative est idéale. « Il s'agit d'un ambitieux projet qui permet au jeune qui en a besoin de faire un bout de chemin pendant 6 mois avec une équipe. L'objectif est multiple : intégrer un groupe, reprendre confiance en soi, « remettre de l'ordre » dans sa vie et élaborer un projet professionnel. Ce modèle d'encadrement inspiré par les cellules de reconversion correspond à nos valeurs de solidarité. C'est le type de projet que l'on défend au sein des organisations syndicales ! Un accompagnement positif, non répressif, basé sur la confiance, les compétences, et l'humain. » ◀

CONTACT COUP DE BOOST À TOURNAI

Rue Madame 12-14 • 7500 Tournai • 071 23 15 48
 ➔ www.coupdeboost.be



HAINAUT-NAMUR

Nouveaux taux de cotisations de la Fédération des Métallurgistes

À dater du 1^{er} juillet 2023, les taux de cotisations syndicales s'établissent comme suit : Actifs 19,28 € • Pré-pensionnés 15,46 € • Chômeurs complets 11,96 € • Malades + 1 mois 11,96 € • Invalides 11,96 € • Pensionnés 4,19 €.

Pour rappel, les affiliés en ordre de cotisations en octobre 2023 bénéficieront d'une prime syndicale dont le montant variera en fonction du taux de cotisation.

LIÈGE-LUXEMBOURG

Nouveaux taux de cotisations de la Fédération des Métallurgistes

À dater du 1^{er} juillet 2023, les taux de cotisations syndicales s'établissent comme suit : Actifs 19,28 € • Pré-pensionnés 15,46 € • Chômeurs complets 11,96 € • Malades + 1 mois 11,96 € • Invalides 11,96 € • Pensionnés 4,19 €.

Pour rappel, les affiliés en ordre de cotisations en octobre 2023 bénéficieront d'une prime syndicale dont le montant variera en fonction du taux de cotisation.

LIÈGE

Boutique de Droit

Fermeture pour vacances annuelles les jeudis 3 et 10 août – Reprise le jeudi 17 août à 17h30.

15^E CONGRÈS DE LA CES

Ensemble pour un accord équitable pour les travailleurs

Tous les quatre ans, la Confédération européenne des syndicats (CES) réunit son Congrès statutaire. En mai dernier, le 15^e Congrès de la CES a rassemblé à Berlin plus de 600 délégations venues de toute l'Europe. La délégation FGTB a participé aux débats sur l'avenir de l'Europe sociale autour du thème « Ensemble pour un accord équitable pour les travailleurs ». Le Congrès était également l'occasion de fêter le 50^e anniversaire de la CES. La FGTB est fière d'en être un des membres fondateurs.

POURQUOI LE SLOGAN « ENSEMBLE POUR UN ACCORD ÉQUITABLE POUR LES TRAVAILLEURS » ?

Dans toute l'Europe, les coûts des denrées alimentaires, de l'énergie et d'autres produits de base augmentent nettement plus rapidement que les salaires, les pensions et l'aide sociale, ce qui accroît les inégalités. Même si le rythme de l'augmentation des prix ralentit, le niveau de vie baissera à long terme si les salaires n'augmentent pas et s'il n'y a ni garantie de sécurité de revenus et d'emploi, ni de mesures de l'UE pour s'attaquer aux dimensions sociales de la situation d'urgence.

Encouragée par les interventions fortes de la CES et de ses membres, l'UE a développé et implémenté un soutien à grande échelle d'une valeur de plusieurs milliards d'euros pour faire face à ces crises. Avec par exemple la nouvelle directive européenne pour des salaires minimaux adéquats dans l'UE. Cette législation pionnière favorise des salaires minimaux légaux décentés et encourage les négociations collectives dans l'ensemble de l'UE. Car une hausse du pouvoir d'achat est indispensable.

Malgré ces mesures importantes, les conséquences des crises sont toujours réelles et de nouvelles mesures d'économies risquent de voir le jour. Il faut continuer à se mobiliser pour la solidarité, des salaires plus élevés et des emplois de qualité, une meilleure protection sociale, des négociations collectives et un dialogue social fort ainsi que pour les droits syndicaux et des travailleurs. Car si les syndicats ne le font pas, personne ne le fera.

LE PROGRAMME D'ACTION SYNDICALE 2023-2027 ET LE MANIFESTE DE BERLIN

Mais comment joindre l'acte à la parole ? Dans cette période où nos droits sont mis à mal, il est très important de concrétiser cet accord équitable pour les travailleurs. C'est ce que fait la CES avec un programme d'action syndicale qui a des objectifs et actions détaillés à réaliser durant les 4 prochaines années. Ce programme poursuit le travail de cinq décennies de réalisations pour améliorer et élargir l'organisation syndicale européenne.

Pendant quatre ans, la CES mettra l'accent sur les objectifs suivants :

- enrayer la crise du coût de la vie;
- lutter contre une nouvelle politique d'austérité;
- une transition juste qui fonctionne;
- une société économique et sociale équitable;

- valoriser la paix, la sécurité et notre existence ;
- une voix plus forte pour les travailleurs et les syndicats.

Les points les plus importants et les plus urgents sont repris dans un manifeste, qui porte ici le nom de Manifeste de Berlin. Il s'agit d'un appel ambitieux à l'action adressés aux syndicalistes européens et aux autres personnes qui œuvrent pour la défense de ces objectifs, des droits syndicaux et humains et pour le respect des travailleurs.

Bon nombre de revendications de la FGTB se retrouvaient déjà dans le programme d'action, mais cette dernière a participé activement au débat afin de faire avancer quelques propositions très concrètes d'actions.

Thierry Bodson, Président de la FGTB, est intervenu sur l'importance et la défense du droit de grève qui est mis à mal dans de plus en plus de pays. Une intervention qui a été renforcée par Miranda Ullens, Secrétaire générale, qui a défendu une résolution sur le droit de grève.

Il y a également eu des interventions sur une journée d'action européenne le 8 mars dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, sur le renforcement des services et sur une campagne commune contre l'extrême-droite avec l'appel à un jour férié européen général le 8 mai. Enfin, Frank Moreels, Président de la Fédération européenne du Transport ETF, a appelé à s'attaquer au dumping social et à l'exploitation et aux conditions de travail épouvantables auxquelles sont confrontés de nombreux travailleurs.

L'ACTUALITÉ NÉCESSITE DES ACTIONS URGENTES DANS UN CONTEXTE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE CHANGEANT

Un Congrès réserve toujours également une attention centrale à l'actualité. Plusieurs syndicats peuvent introduire une résolution d'actualité, mettant en lumière des problèmes qui nécessitent une action urgente.

Avec d'autres syndicats, la FGTB a introduit deux résolutions d'actualité et en a cosigné une. Ces trois résolutions ont été approuvées à une large majorité.

- Le droit de grève est un droit démocratique et universel
- Mobilisation européenne dans le cadre des crises actuelles qui débutera en juin, avec différentes initiatives nationales et qui débouchera sur une journée d'actions européenne à l'automne.



- Qatar : inquiétude concernant les droits du travail et les libertés fondamentales au Qatar et le rôle du Qatar en tant que président de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève.

LE DROIT DE GRÈVE – UN DROIT DÉMOCRATIQUE ET UNIVERSEL

Le droit de grève est un droit démocratique qui est indissociablement lié au droit de s'organiser et à la négociation collective. Le respect des libertés syndicales et la protection des syndicalistes dans le cadre des actions collectives sont des droits humains fondamentaux.

Pourtant, le droit de grève est attaqué dans de plus en plus de pays européens, dont le Royaume Uni et la Belgique, mais aussi dans le reste du monde. Il devient impossible d'exercer ce droit en raison des attaques de gouvernements, de partis de droite et d'extrême-droite et du monde patronal.

Les syndicats doivent défendre les droits et libertés démocratiques avec vigueur. C'est pourquoi, la FGTB a demandé à la CES de s'atteler de toute urgence à :

- un soutien aux membres de la CES dont le droit à la négociation collective et le droit de grève sont attaqués ;
- la mise sur pied d'un réseau de solidarité pour soutenir rapidement les syndicats qui sont attaqués en justice lors de conflits sociaux ;
- soutenir les membres de la CES dans leurs efforts pour se défendre contre les attaques qui visent l'affaiblissement du rôle des instances de contrôle de l'OIT de façon générale, et des négociations collectives et du droit de grève en particulier.

MOBILISATION EUROPÉENNE DANS LE CADRE DES CRISES ACTUELLES

Sur l'année écoulée, il y a eu de nombreuses grèves, manifestations et actions en Europe, dans le cadre de la crise du coût de la vie. Une campagne qui était également soutenue par la CES et ses membres.

C'est pourquoi l'on appelle la CES à se mobiliser dans la lutte pour la solidarité ; pour des instruments financiers européens qui soutiendront la croissance durable et l'emploi ; pour une économie qui fournira des résultats concrets pour les travailleurs ;

pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité ; pour plus de protection sociale ; pour des investissements dans les services publics de qualité, qui garantissent les droits civils ; pour le dialogue social ; pour les droits des syndicats et des travailleurs ; pour plus d'investissements publics dans des transitions industrielles ; pour une politique fiscale équitable et redistributrice.

PÉTITION CONTRE LES MESURES D'ÉCONOMIES 2.0

Au Congrès de la CES, une pétition a été lancée dans le cadre de la nouvelle politique économique et d'une politique nouvelle politique d'austérité de la Commission européenne.

Cette pétition constate que :

- les mesures d'économies sont de retour et qu'elles toucheront de plein fouet les travailleurs dans toute l'Europe ;
- l'austérité conduit à plus de pauvreté. Davantage de personnes perdent leur logement et n'ont pas d'accès aux soins de santé dont elles ont besoin ;
- l'on a besoin d'un véritable changement et non d'un retour à la politique destructrice de réduction des déficits. Le dialogue social est crucial.

Elle exige un nouveau modèle économique et social qui place les travailleurs au premier plan.

Cette pétition sera remise à la Commission européenne et aux gouvernements de tous les pays comptant ne fût-ce qu'un signataire. Les revendications de la CES et de ses membres :

- pas de retour à l'austérité
- des investissements dans des emplois mieux rémunérés, durables et couverts par une CCT
- pas de subventions publiques sans conditionnalité sociale
- une économie plus juste pour tous

La FGTB est prête à entamer le combat, en solidarité avec les travailleurs et les collègues en Europe et dans le monde entier. ◀

Signez la pétition :



Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
syndicats@fgtb.be

Auréli Vandecasteele
Rédactrice en chef
Tél. : 02 506 83 11

Geeraard Peeters
Ioanna Gimnopoulou
Rédacteurs

Secrétariat :

Sabine Vincent
Tél. : 02 506 82 45

Service abonnements :

02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Semra Cimsir
Annelies Huylebroeck
Mark Pauwels
Marco Munzadi
Caroline Haine
Céline Boogaerts
Alissa De Ceuninck
Sarah Buyle
Arnaud Dupuis
Antonina Fuca
Mada Minciuna
Joeri Hens
Léonard Pollet
Nicolas Fragapane
Sylvain Michiels

Photos :

FGTB
Célia D'Amico
Cyprien Lepoivre (FGTB Bxl)
iStock

Layout :

www.ramdam.be



BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Vous souhaitez plus d'infos, des conseils personnalisés ou une offre d'assurance sans engagement ? Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490** ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb**

Plus d'informations sur nos assurances :

✓ Ce qui est assuré

Responsabilité civile :

- Votre défense est assurée en cas d'accident en tort et nous couvrons les dommages matériels et corporels causés à des tiers.
- Nous couvrons aussi les dommages aux usagers faibles (cad les piétons, cyclistes et passagers) même si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Protection juridique :

- Nous assurons votre recours contre un tiers responsable pour les dommages corporels que vous avez subis ou les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.
- Nous assurons votre défense pénale.

Protection du conducteur :

- Nous couvrons vos dommages corporels, en tant que conducteur du véhicule assuré, lorsque vous êtes responsable de l'accident.

✗ Ce qui n'est pas assuré

Responsabilité civile :

- Les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident.
- Les dommages matériels au véhicule assuré.

Protection juridique :

- Les amendes, décimes additionnels et les transactions pénales.

Protection du conducteur :

- Les invalidités permanentes inférieures à 8%. Le 1er mois d'incapacité temporaire

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances sc - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances. Toutes les informations concernant les services et les produits sur ce site internet sont soumises aux règles du droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Avant de souscrire cette assurance, nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information sur le produit et des conditions générales applicables (<https://www.actelaffinity.be/fgtb>). Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Le contrat pour cette assurance est conclu pour une période d'un an et est reconduit tacitement chaque année. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY